



# Plan d'actions du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes

(RéLiA - Zone 4 et Zone 5)

Révision de mars 2025

**Ce document a été avalisé par les membres  
du Comité de pilotage du RéLiA**



Wallonie

# AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PARTIE I - PRESENTATION ET DIAGNOSTIC.....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>1.0 Préambule.....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>1.1 L'identification du pouvoir organisateur.....</b>  | <b>6</b>  |
| 1.1.1. Dénomination et coordonnées.....   | 6         |
| 1.1.2. Nature des statuts.....  | 7         |
| 1.1.3. Coordonnées d'une personne de contact.....   | 8         |
| 1.1.4. Autres activités éventuelles.....  | 8         |
| 1.1.5. Définition de la zone de soins.....  | 8         |
| <b>1.2 Communication de l'information entre le réseau et ses membres.....</b>                                     | <b>13</b> |
| <b>1.3. Constitution de la fonction de coordination.....</b>  | <b>13</b> |
| 1.3.1. Organisation de la fonction de coordination.....   | 13        |
| 1.3.2. Identification du responsable.....   | 14        |
| 1.3.3. Identification des autres prestataires.....  | 14        |
| 1.3.4. Volume des prestations.....  | 14        |
| <b>1.4. Organisation du travail.....</b>  | <b>14</b> |
| 1.4.1. Organisation interne.....  | 14        |
| 1.4.1.1. Identification des membres du réseau.....  | 14        |
| 1.4.1.2. Offre et demande.....  | 21        |
| Identification de l'offre existante et collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale..... | 21        |
| Identification de la demande d'aide et de soins dans la zone.....   | 22        |
| 1.4.1.3. Concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité.....        | 22        |
| 1.4.1.4. Appui institutionnel et logistique de l'action des services d'aide et de soins spécialisés.....          | 27        |
| 1.4.1.5. Collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale.....                                  | 42        |
| 1.4.1.6. Intersession.....  | 42        |
| 1.4.2. Organisation externe.....  | 43        |
| Partenariats.....   | 43        |
| Conventions existantes.....   | 44        |

|   |           |
|---|-----------|
| 1.4.3. Moyens budgétaires.....  | 44        |
| 1.4.4. La gestion journalière et la logistique.....   | 44        |
| La comptabilité.....  | 45        |
| La facturation.....   | 45        |
| La gestion du personnel et des salaires.....  | 45        |
| La gestion des achats, investissements, patrimoines.....  | 45        |
| Le dossier destiné à justifier l'utilisation des subventions octroyées par la Région wallonne ou tout autre opérateur public.....                   | 45        |
| <br>  |           |
| <b>1.5. La gestion de l'information.....</b>  | <b>46</b> |
| 1.5.1. Le rapport d'activités.....  | 46        |
| 1.5.2. Les données à caractère épidémiologique.....   | 46        |
| <br>  |           |
| <b>PARTIE II - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DU PLAN D' ACTIONS.....</b>  | <b>47</b> |
| <b>2.1. Introduction.....</b>   | <b>48</b> |
| <b>2.2. Définition des objectifs et du plan d'actions.....</b>  | <b>48</b> |
| <br>  |           |
| <b>PARTIE III : AUTO-EVALUATIONS.....</b>   | <b>88</b> |
| <b>3.1. Analyser dans quelle mesure les objectifs ont été, n'ont pas été atteints, sont en voie d'être ou ne pas être atteints et pourquoi.....</b> | <b>88</b> |
| <b>3.3. Faire évoluer les objectifs et leur traduction en plan d'action et en projets en fonction de cette analyse. ....</b>                        | <b>89</b> |

**ANNEXE : la liste des annexes est fournie séparément et en complément à ce plan d'actions**

## **PARTIE I : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC**

### **1.0. Préambule**

Pour rappel, en septembre 2010, la Ville de Liège avait introduit une demande d'agrément du « Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes » (RéLiA) en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes en vertu du décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations, notamment l'article 55, et son arrêté d'application.

Cette demande s'est inscrite dans la continuité de l'agrément obtenu par la Ville de Liège sur base du décret du 27 novembre 2003 relatif à l'agrément et au subventionnement des réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes.

Or, comme l'article 6 du décret du 30 avril 2009 en offre la possibilité, la Ville de Liège a décidé de déléguer l'organisation du réseau de la zone 5 à l'asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise (PFPL). C'est pourquoi, les éléments nécessaires à cette demande d'agrément avaient été mentionnés à la fois pour ce qui concernait la Ville de Liège, et pour ce qui concernait la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise qui reprenait, de facto, l'ensemble des droits et obligations liés à la coordination du RéLiA. Ce document avait été approuvé par le Conseil communal de Liège dans sa séance du 16 septembre 2010. On trouvera, dans l'annexe 1, cette demande d'agrément, signée conjointement par les autorités de la Ville et de la PFPL.

Par ailleurs, en séance du 4 octobre 2010, le Conseil communal de la Ville de Liège a approuvé la convention de partenariat entre la Ville de Liège et la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl. Cette convention portant le titre « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise *ayant pour objet* l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations » est consultable dans l'annexe 1.

Pour compléter sa demande d'agrément dans le cadre du décret de 2009, le plan d'actions du RéLiA avait été déposé au SPW dans les délais impartis, soit avant le 31 janvier 2011. Ce plan d'actions a été revisité annuellement depuis cette date.

En janvier 2014, le RéLiA a respecté la nouvelle procédure en vue de l'obtention d'un agrément à durée indéterminée. En décembre 2014, le RéLiA zone 5 a reçu l'avis d'inspection relatif à la demande d'agrément à durée indéterminée. En février 2015, la notification de l'arrêté ministériel relatif à l'agrément en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (zone 5) nous est parvenue.

En ce qui concerne la zone 4, rappelons qu'en septembre 2012, les partenaires de la zone 4 (Huy – Waremme) ont émis le souhait de pouvoir ancrer leur zone d'aide et de soins au sein du RéLiA. Ce rapprochement était envisagé à la lumière du Chapitre II. Section première. Art. 4. §2. du décret de 2009 qui précise que « Par dérogation au paragraphe 1er, alinéa 2, du présent article, les réseaux implantés dans des zones limitrophes sont autorisés à constituer un seul réseau pour autant qu'ils restent dans les limites territoriales des plates-formes de concertation en santé mentale ». En fait, des représentants de la zone 4 avaient été reçus par le Comité de pilotage du RéLiA en sa séance du 2 février 2012. Lors de cette rencontre, ces portes paroles des partenaires de la zone 4 avaient officiellement demandé d'ancrer leur zone d'aide et de soins en assuétudes au sein du RéLiA. Afin de travailler en toute transparence, la coordination du RéLiA avait sollicité l'organisation d'une réunion au SPW. Cette réunion s'est déroulée le 15 mars 2012. Etaient présents des représentants du SPW, des représentants de la zone 4 ainsi que des représentants de la zone 5 et de la PFPL. Cette réunion avait permis d'obtenir des réponses aux questions qui restaient encore en suspens. Les éléments d'information obtenus avaient notamment permis de rassurer les partenaires sur l'absence de conséquences négatives d'un tel montage sur le plan du financement des zones. En effet, si les réseaux fusionnent, les zones ne cessent pas d'exister pour autant et les financements prévus pour les zones ne subissent pas de conséquences délétères.

Suite à ces démarches, lors de la réunion du Comité de pilotage du 22 mars 2012, la décision d'accueillir la zone 4 au sein du RéLiA avait été prise à l'unanimité des membres (tant du secteur public que du secteur privé). Une convention de partenariat a été conclue entre le RéLiA/PFPL et les institutions de la zone 4 désireuses de rejoindre le Comité de pilotage. Cette convention a été acceptée par les parties en septembre 2012. Cette convention est consultable dans l'annexe 4. La demande d'extension de l'agrément obtenu en zone 5 à la zone 4 peut être consultée dans l'annexe 1.

Afin de tendre vers la concrétisation de ce projet, et vu qu'aucune suite n'avait encore été réservée à notre demande d'extension à la zone 4 de l'agrément obtenu pour la zone 5 (demande introduite en 2012), il a été nécessaire de solliciter un subside facultatif pour la zone 4. Cette demande a été réalisée en janvier 2014 et un subside couvrant l'année 2015 a été octroyé. Et c'est d'ailleurs le 9 juin 2015 que le RéLiA zone 4 a bénéficié d'une inspection. Suite à cette inspection, la notification de l'arrêté ministériel relatif à l'agrément en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (zone 4) nous est parvenue en février 2016.

Actuellement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes comprend donc deux zones agréées (la zone 5 - Liège et la zone 4 – Huy-Waremme).

Le 13 septembre 2018, les zones 4 et 5 du RéLiA ont bénéficié d'une nouvelle inspection. Relevons que l'inspection a émis un avis favorable pour le réseau agréé RéLiA zone 4 et pour le réseau agréé RéLiA zone 5.

Enfin, pour rappel, en raison d'un déficit budgétaire effectif dès 2019 en Zone 4 et qui était annoncé pour 2020 en Zone 5 dû à un écart croissant entre la subvention allouée par la Région et les charges du Réseau, les coordinateurs avaient reçu un courrier recommandé de la PFPL le 20 novembre 2019, leur signifiant la fin de leur contrat de travail pour raison économique. La coordinatrice de la zone 4 a presté son préavis jusqu'au 5 mars 2020. Suite à cela elle a signé un nouveau contrat à durée déterminée jusqu'au 15 janvier 2021 à 2/5 ETP. Ensuite, ce contrat a été prolongé à durée indéterminée sous forme d'un avenant. Enfin, dès janvier 2022, un avenant à durée déterminée a fait passer le temps de travail de la coordinatrice de la zone 4 à ½ temps. Suite à quoi, Madame Théate a démissionné. Une nouvelle coordinatrice pour la zone 4 a été engagée, il s'agit de Madame Mégane STEENHOUT. Elle a pris fonction en juillet 2022 dans le cadre d'un contrat à mi-temps à durée indéterminée. En septembre 2023 Madame STEENHOUT a démissionné (elle a presté jusqu'au 17 septembre 2023) et Madame Jessica BORREY a été engagée le 21 novembre 2023 dans le cadre d'un contrat à mi-temps à durée indéterminée. Le coordinateur de la zone 5 a quant à lui presté son préavis durant toute l'année 2020. Ce préavis s'est terminé le 20 janvier 2021. Il a été réengagé pour une durée indéterminée à concurrence d'un 3/5<sup>e</sup> ETP.

## **1.1. L'identification du pouvoir organisateur**

### **1.1.1. Dénomination et coordonnées**

Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl

Quai des Ardennes, 24

4020 Liège

N° d'entreprise : 448470293

Tel 04/344 43 86 – Fax 04/344 18 96

Courriel : [info@pfpl.be](mailto:info@pfpl.be)

N° de compte (Belfius) : BE87 0682 1625 8594

### 1.1.2. Nature des statuts

La PFPL est une asbl agréée en tant qu'association d'institutions et de services psychiatriques, conformément à l'AR du 10 juillet 1990, modifié par l'AR du 8 juillet 2003. Ce cadre légal définit les missions des plates-formes notamment en ce qui concerne l'organisation de la concertation en fonction de groupes cibles répartis par tranches d'âge. Depuis 2003, la PFPL organise donc de manière régulière des groupes de travail accessibles à l'ensemble de ses membres au sujet des trois classes d'âge définies par ces AR. Il s'agit du groupe de travail pédopsychiatrique (0 – 18 ans), du groupe de travail *adultes* (19 – 65 ans) et du groupe de travail *personnes âgées* (+ de 65 ans). Au-delà de ces trois groupes de travail principaux, la PFPL organise des groupes de travail spécifiques consacrés à la concertation autour de groupes cibles plus précis. Ainsi, il faut citer le groupe de travail *santé mentale/justice*, qui se décline en deux sous-groupes. Le premier s'intéresse au circuit de soins en défense sociale et le second à la question de la loi sur la protection de la personne malade mentale et des mesures de mise en observation. Rappelons, en effet, que le seul établissement de défense sociale francophone du pays est situé en province de Liège, à savoir l'EDS de Paifve. Cet établissement relève de la tutelle du SPF Justice. Par ailleurs, la question des mesures de mise en observation intéresse éminemment les acteurs du secteur des soins de santé mentale, notamment les institutions hospitalières, étant donné que ce groupe cible mobilise un circuit de soins spécifique allant des urgences en hôpital général aux mesures de maintien pouvant être exécutées moyennant un suivi pouvant être ambulatoire.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003, conformément à la législation en vigueur<sup>1</sup>, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl organise une fonction de médiation. Ce service est mis à la disposition de tous les membres de l'asbl.

Par ailleurs, la PFPL a participé depuis son lancement en 2002, au projet pilote fédéral concernant *l'implémentation de la fonction de coordinateur de soins au sein des plates-formes de concertation en soins de santé mentale concernant le traitement de personnes présentant un problème lié aux substances*. Le financement relatif à ce projet a été supprimé le 31 décembre 2012.

Enfin, comme mentionné plus haut, lors de sa séance de 4 octobre 2010, le Conseil communal de la Ville de Liège a ratifié une convention de partenariat avec l'asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise *ayant pour objet l'organisation du réseau liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (RéLiA) dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations*. Depuis cette date, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise organise donc le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA). De plus,

---

<sup>1</sup> Loi relative aux droits du patient, 22/08/2002 ; Arrêté Royal modifiant l'AR du 10/07/1990 fixant les normes d'agrément applicables aux associations d'institutions et de services psychiatriques, 08/07/2003.

suite à une convention de partenariat avec les institutions de la zone 4 souhaitant intégrer le Comité de pilotage du RéLiA, la PFPL s'est engagée à organiser la concertation institutionnelle en faveur des nouveaux membres du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes situés en zone 4.

### 1.1.3. Coordonnées d'une personne de contact par zone

|   |   |
|---|---|
| PFPL – RéLiA Zone 4<br>Jessica BORREY<br>Ombrage ASBL<br>Rue de Tirlemont, 6<br>4280 Hannut<br>GSM : 0491 079 886<br><a href="mailto:reliazone4@gmail.com">reliazone4@gmail.com</a> | PFPL – RéLiA Zone 5<br>Frédéric GUSTIN<br>Quai des Ardennes, 24<br>4020 Liège<br>GSM : 0496 513 493<br><a href="mailto:reliazone5@gmail.com">reliazone5@gmail.com</a> |
|---|---|

### 1.1.4. Autres activités éventuelles

En plus de ses missions de base, il faut souligner que, dans le cadre du volet transversal des projets réseaux et circuits de soins, une concertation transversale spécifique par *cluster* avait été confiée aux plates-formes de concertation en soins de santé mentale par le SPF SPSCAE. Afin de se répartir la concertation transversale pour les 7 *clusters* identifiés par le KCE, après sélection des projets pilotes thérapeutiques par l'Inami, les plates-formes de Wallonie et de Bruxelles se sont concertées dès le mois de juin 2007. Suite à cette concertation, la PFPL a conclu en août 2007 une convention avec le SPF SPSCAE intitulée *évaluation du processus dans le cadre de la concertation transversale* pour assurer la concertation transversale des *clusters adultes : problématique liée à la consommation de produits et personnes âgées*. En avril 2010, un rapport d'activités et des recommandations sur le plan national ont été déposés au SPF SPSCAE. Depuis cette date, une nouvelle convention visant à organiser la concertation transversale a été conclue avec le SPF SPSCAE. Son objectif est de tirer profit des enseignements que peut apporter le fonctionnement des projets pilotes thérapeutiques dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale. Cette convention s'est clôturée en décembre 2010.

### 1.1.5. Définition de la zone de soins

Le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisé en Assuétudes (RéLiA) couvre la zone 5 (Liège) et la zone 4 (Huy – Waremme).

En ce qui concerne la zone 5, il s'agit des communes de Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz et Visé. Ce sont les 24 communes de l'arrondissement judiciaire de Liège.

En ce qui concerne la zone 4, il s'agit des 31 communes des arrondissement de Huy et de Waremme, à savoir, les communes de Amay, Anthisnes, Burdinne, Clavier, Engis, Ferrières, Hamoir, Héron, Huy, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze pour l'arrondissement de Huy et des communes de Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Lincent, Oreye, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Waremme et Wasseiges pour l'arrondissement de Waremme.

**Tableau reprenant le nombre d'habitants ventilé par commune relevant du territoire du RéLiA au 11 novembre 2024.**

| <b>Arrondissement de Liège – Arrondissement Luik</b> | <b>620.641</b> |
|--|----------------|
| Ans  | 29.375         |
| Awans  | 9.405          |
| Aywaille   | 13.194         |
| Bassenge – Bitsingen                                 | 9.377          |
| Beyne-Heusay   | 11.938         |
| Blegny   | 13.548         |
| Chaudfontaine  | 20.559         |
| Comblain-au-pont                                     | 5.356          |
| Dalhem   | 7.738          |
| Esneux   | 12.810         |
| Flémalle   | 27.129         |
| Grâce-Hollogne                                       | 24.292         |
| Herstal  | 41.010         |
| Juprelle   | 9.901          |
| Liège- Luik  | 200.093        |
| Neupré   | 9.974          |

|               |        |
|---------------|--------|
| Oupeye        | 25.805 |
| Saint-Nicolas | 24.936 |
| Seraing       | 64.814 |
| Soumagne      | 17.279 |
| Sprimont      | 15.331 |
| Trooz         | 8.655  |
| Visé – Wezet  | 18.122 |

**Arrondissement de Huy – Arrondissement de Hoi** **113.615**

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Amay                | 14.512 |
| Anthisnes           | 4.212  |
| Burdinne            | 3.361  |
| Clavier             | 4.984  |
| Engis               | 6.360  |
| Ferrière            | 5.159  |
| Hamoir              | 3.784  |
| Héron               | 5.633  |
| Huy                 | 21.895 |
| Marchin             | 5.654  |
| Modave              | 4.171  |
| Nandrain            | 5.798  |
| Ouffet              | 2.828  |
| Tinlot              | 2.808  |
| Verlaine            | 4.406  |
| Villers-le-Bouillet | 6.857  |

**Arrondissement de Waremme – Arrondissement de Borgworm**
**84.280**

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| Berloz                  | 3.390  |
| Braives                 | 6.507  |
| Crisnée                 | 3.578  |
| Donceel                 | 3.185  |
| Faimes                  | 4.207  |
| Fexhe-le-Haut-Clocher   | 3.397  |
| Geer                    | 3.560  |
| Hannut – Hannuit        | 17.215 |
| Licent – Lijsem         | 3.388  |
| Oreye – Oerle           | 4.063  |
| Remicourt               | 6.016  |
| Saint-Georges-sur-Meuse | 7.187  |
| Waremme – Borgworm      | 15.382 |
| Wasseiges               | 3.205  |

Les données relatives à la structure de la population proviennent depuis 1988 du Registre National qui centralise principalement les informations en provenance des registres de population communaux. Ainsi, au 11/11/2024, 818.536 habitants ont été recensés sur le territoire du RéLiA (Zone 4 et Zone 5)<sup>2</sup>.

|  |                |
|--|----------------|
|  | <b>Total</b>   |
| <b>Arrondissement de Liège</b>               | <b>620.641</b> |
| <b>Arrondissement de Huy</b>                 | <b>113.615</b> |
| <b>Arrondissement de Waremme</b>             | <b>84.280</b>  |
| <b>Territoire du RELIA (zone 4 + zone 5)</b> | <b>818.536</b> |

<sup>2</sup> <http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/>

Soulignons toutefois que depuis le 1er février 1995, les demandeurs d'asile inscrits au registre d'attente sont exclus de la population résidente. Il en va, évidemment de même des illégaux qui doivent néanmoins être pris en compte car ils posent évidemment des problèmes spécifiques dans les structures d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, notamment en termes de défraiement des prestations.



Notons que la Plate-Forme-Psychiatrique Liégeoise ASBL couvre un territoire plus large que le RéLiA, à savoir la Province de Liège, à l'exception des communes de la Communauté germanophone. Il en va de même en ce qui concerne le territoire du REALISM (nouvelle politique de soins en santé mentale pour enfants et adolescents). Le territoire du projet pilote Fusion Liège est par contre identique à celui du RéLiA.

## **1.2. Communication de l'information entre le réseau et ses membres**

La communication de l'information entre le réseau et ses membres passe par l'intermédiaire des groupes de concertation et des groupes de travail que fréquentent les membres. Un effort particulier sera réalisé pour impliquer les membres du réseau qui ne fréquentent pas encore un de ces groupes ou pour informer les membres moins disponibles, qui en émettraient la demande.

## **1.3. Constitution de la fonction de coordination**

### **1.3.1. Organisation de la fonction de coordination**

La fonction de coordination a été organisée comme suit :

- le Comité de pilotage a attribué un  $\frac{3}{4}$  ETP à Monsieur Frédéric Gustin afin d'occuper la fonction de coordination du RéLiA - Zone 5 et ce depuis 2011 ;
- Monsieur Gustin a reçu la signification de la fin de son contrat de travail et du début de son préavis d'une durée de 8 mois et 18 semaines le 20 novembre 2019. Durant toute l'année 2020, il a presté son préavis. Ce préavis s'est terminé le 20 janvier 2021. Il a été réengagé pour une durée indéterminée à concurrence d'un  $\frac{3}{5}$ <sup>e</sup> ETP.
- Conformément à la convention intitulée « *Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA , ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre de son élargissement à la zone 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal)* », le Comité de pilotage du RéLiA a attribué un 0,6 ETP à Madame Christelle Théâte pour occuper la fonction de coordination du RéLiA – Zone 4, en 2016 (Décision du Comité de pilotage du RéLiA du 15 décembre 2015). Le contrat de Madame Théâte a été reconduit pour une durée indéterminée à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2017 (Décision du Comité de pilotage du RéLiA du 1 décembre 2016);
- Madame Théâte a reçu la signification de la fin de son contrat et du début de son préavis d'une durée de 15 semaines le 20 novembre 2019. Le 15 janvier 2021, Madame Théâte a résigné un contrat à durée déterminée à  $\frac{2}{5}$  ETP jusqu'au 15 janvier 2021 ; contrat qui a été modifié à durée indéterminée à  $\frac{2}{5}$  ETP. En janvier 2022, ce temps de travail a été porté à  $\frac{1}{2}$  ETP. Suite à quoi, Madame Théâte a

démissionné. Madame Mégane Steenhout a été engagée le 18 juillet 2022 pour prendre sa succession dans le cadre d'un contrat à mi-temps à durée indéterminée. Madame Steenhout a démissionné en septembre 2023. Madame Jessica Borrey l'a remplacé en novembre 2023 dans les mêmes conditions contractuelles.

### **1.3.2. Identification du responsable**

Madame Jessica Borrey, coordinatrice du RéLiA - Zone 4, Ombrage ASBL – rue de Tirlemont, 6 à 4280 Hannut. ([reliazone4@gmail.com](mailto:reliazone4@gmail.com) – 0491 079 886)

Monsieur Frédéric Gustin, Coordinateur du RéLiA – Zone 5, Quai des Ardennes, 24 à 4020 Liège. ([reliazone5@gmail.com](mailto:reliazone5@gmail.com) – 0496 513 493).

### **1.3.3. Identification des autres prestataires**

//

### **1.3.4. Volume des prestations**

Lors de la séance du 12 mai 2011, les membres du Comité de pilotage du RéLiA ont attribué, en fonction de la hauteur des subsides dévolus au RéLiA (Zone 5) et en fonction de la projection budgétaire proposée par le Bureau Exécutif de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl d'attribuer une charge de 0,75 ETP à la coordination du RéLiA zone 5. A partir du 20 janvier 2021 cette charge de travail est passée à 3/5<sup>e</sup> temps.

Lors de la séance du 1 décembre 2016, les membres du Comité de pilotage du RéLiA ont attribué, en fonction de la hauteur des subsides dévolus au RéLiA (Zone 4) et en fonction de la projection budgétaire proposée par le Bureau Exécutif de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl d'attribuer une charge de 0,6 ETP à la coordination du RéLiA zone 4. En 2020, suite à son préavis, suivi d'un réengagement, une charge de 2/5 ETP a été attribuée à la coordination de la zone 4. Ce temps de travail est passé à ½ ETP dès janvier 2022.

## **1.4. Organisation du travail**

### **1.4.1. Organisation interne**

#### 1.4.1.1. Identification des membres du réseau

### Le Comité de pilotage

Voici la composition du Comité de pilotage du RéLiA :

#### *Du côté public*

|   | <b>Institution</b>   | <b>Membres</b>   |
|---|--|--|
| 1 | Centre Hospitalier Régional de Huy                         | Mme Sara ETIENNE<br><i>Suppléant :</i><br>M. Thierry FOSSION               |
| g | Centre Hospitalier Régional de la Citadelle                | <b>Mme Donatella BORTOLINI</b><br><i>Suppléant :</i><br>A déterminer       |
| 3 | ISoSL « Maison d'Accueil Socio-Sanitaire et CLEAN »        | M. Philippe BOLLETTE<br><i>Suppléant :</i><br>A déterminer                 |
| 4 | ISoSL « Unités hospitalières Assuétudes »                  | A déterminer<br><i>Suppléante :</i><br>Dr Anne-Françoise BATARDY           |
| 5 | Gestion Autonomie Prévention produits psychotropes (GAPpp) | Mme Sophie POLLERS<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Amélia RAMACKERS          |
| 6 | La Teignouse (zone 5)                                      | <b>Mme Pauline RENAERTS</b><br><i>Suppléante :</i><br>Mme Bérengère PIRARD |

|   |   |  |
|---|---|--|
| 7 | Service de prévention de Seraing, Seraing 5 | Mme Singrid SOFFRITTI<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Pascale CLUKERS      |
| 8 | Service Communal de Prévention de Huy       | Mme Mireille D'ALESSANDRO<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Ludivine PEETERS |
| 9 | Openado                                     | A déterminer<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Juliette QUADRI               |

*Du côté privé*

|   | Institution   | Membres   |
|---|---|---|
| 1 | Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl                           | M. Geoffrey BLAFFART<br><i>Suppléant :</i><br>M. François-Xavier DA VIA |
| 2 | Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl « Les Lieux-Dits »        | Mme Pascale KRAMER<br><i>Suppléant :</i><br>A déterminer                |
| 3 | Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl « Génération assuétudes » | M. François-Xavier DA VIA<br><i>Suppléant :</i><br>A déterminer         |
| 4 | Association Pharmaceutique de la Province de Liège                                | A déterminer<br><i>Suppléant :</i><br>A déterminer                      |

|    |  |  |
|----|--|--|
| 5  | CAP FLY asbl   | M. Ulysse HELLA<br><i>Suppléant :</i><br>M. Romain DELILLE       |
| 6  | Centre ALFA asbl   | Mme Pauline APRILE<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Florence RENARD |
| 7  | Centre Hospitalier Spécialisé « Clinique Notre Dame des Anges » (CNDA) | A déterminer<br><i>Suppléante :</i><br>A déterminer              |
| 8  | Cercle des médecins généraliste de Huy                                 | Dr Anne-Charlotte WEGRIA<br><i>Suppléante :</i><br>A déterminer  |
| 9  | Fédération liégeoise des Associations de Médecins Généralistes (FLAMG) | M. Christian JACQUES<br><i>Suppléant :</i><br>A déterminer       |
| 10 | Intergroupe Liégeois des Maisons Médicales (IGL)                       | A déterminer<br><i>Suppléant :</i><br>A déterminer               |
| 11 | La Teignouse   | M. Denis BEUVENS<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Laura LEENDERS    |
| 12 | Maison Médicale Cap Santé  | Mme Florence PIRMEZ<br><i>Suppléante :</i><br>A déterminer       |

|    |   |  |
|----|---|--|
| 13 | NADJA asbl  | Mme Sophie DONNEAUX<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Coline CLAES       |
| 14 | Siajef (Revers asbl)  | Mme Isabelle TOUSSAINT<br><i>Suppléant :</i><br>M. Ludovic MEDERY    |
| 15 | SISD de Liège -Huy - Waremme  | Mme Christel BERTHOLET<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Muriel FEUILLEN |
| 16 | THAÏS asbl  | Mme Anne-Sophie CHARNEUX<br><i>Suppléant :</i><br>M. Hervé TASQUIN   |
| 17 | CLIPS   | Mme Manon ROME<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Caroll BAIRON           |
| 18 | Fondation privée TADAM  | M. Dominique DELHAUTEUR<br><i>Suppléante :</i><br>A déterminer       |
| 19 | Ombrage ASBL  | Mme Amélie GILLET<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Catherine ERNST      |
| 20 | MACADAM (Fédito wallonne ASBL)  | Mme Emilie SCHMITS<br><i>Suppléante :</i><br>Mme Amandine HERREMANS  |
| 21 | ASBL Collectif Logement - Maison de la Solidarité / Dispositif Housing First Huy-Waremme. | M. Dimitri MISSOTTEN<br><i>Suppléante :</i>                          |

|  |                      |
|--|----------------------|
|  | Mme Mégane STEENHOUT |
|--|----------------------|

*En qualité d'experts :*

|   | Institution  | Membres   |
|---|--|---|
| 1 | Ville de Liège, Plan de Prévention   | M. Juan CORTES LECLOU<br>Mme Manon REYNDERS   |
| 2 | Ville de Liège, Plan de Cohésion Sociale   | M. Grégor STANGHERLIN   |
| 3 | Ville d'Aywaille – <i>Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention (PSSP) d'Aywaille et de Comblain-au-Pont</i> | Mme Amandine HUBERTY  |
| 4 | Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL   | Mme Géraldine LITRAN  |
| 5 | Réseau Liégeois d'aide et de Soins en Assuétudes / Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl                        | Mme Jessica BORREY – Zone 4 (Coordinatrice)<br>M. Frédéric GUSTIN – Zone 5 (Coordinateur) |

En 2024 Madame Singrid SOFFRITTI a remplacé Madame Sara ETIENNE à la présidence du Comité de pilotage du RéLiA et Monsieur Dimitri MISSOTTEN a remplacé Madame Clara DURIEUX à sa vice-présidence.

La Ville d'Aywaille (et plus précisément les Plans stratégiques de Sécurité et de Prévention (PSSP) d'Aywaille et de Comblain-au-Pont) a été admise au sein du Comité de pilotage du RéLiA. Madame Amandine HUBERTY représentera ces plans en qualité d'experte.

Par ailleurs, Madame Donatella BORTOLINI remplace Madame Maude EVRARD en qualité de membre pour le Centre Hospitalier Régional de la Citadelle. Monsieur Geoffrey BLAFFART représente l'AIGS ASBL en qualité de membre et Monsieur François-Xavier DA VIA en qualité de membre suppléant. Madame Pascale KRAMER représente l'AIGS-Les Lieux-Dits en qualité de membre. Monsieur François-Xavier DA VIA représente l'AIGS-Génération assuétudes en qualité de membre. Madame Sophie DONNEAUX remplace Madame Coline CLAES en qualité de membre pour Nadja ASBL. Madame Coline CLAES remplace Madame Karine MEZZENA en qualité de membre suppléante pour Nadja ASBL.

Madame Amandine HEERMANS représente MACADAM en tant que membre suppléante. Madame Florence PIRMEZ remplace Madame BOVY Barbara en qualité de membre pour la maison médicale « Cap Santé ». Madame Ludivine PEETERS représente le Service de prévention de la Ville de Huy en tant que membre suppléante. Madame Pauline RENAERTS remplace Madame Amandine HUBERTY en qualité de membre pour « La Teignouse ASBL » zone 5.

### Les autres membres du réseau

Comme l'article 631 § 1 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé le prévoit, le réseau est composé de personnes morales qui exercent des activités dans le domaine des assuétudes majoritairement à l'intérieur de la zone de soins et au moins des services ayant sollicité ou obtenu l'agrément. Ainsi, le réseau est tout d'abord composé des institutions des zones 4 et 5 ayant sollicité ou obtenu leur agrément en tant que service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Il s'agit des institutions suivantes :

- CAP FLY A.S.B.L. (zone 5)
- Nadja A.S.B.L. (zone 5)
- Thaïs A.S.B.L. (zone 5)
- La Teignouse (zone 4)
- Ombrage ASBL (zone 4) : Subvention facultative en tant que « Projet de service de soins spécialisés en assuétudes »

Par ailleurs, comme le propose l'article 631 § 2 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, le réseau est également composé par les cercles de médecins généralistes, les associations de santé intégrée, les services de santé mentale, les centres de coordination de soins et services à domicile, les centres de planning de consultation familiale et conjugale, les établissements de soins visés par la loi sur les hôpitaux, les centres de réadaptation fonctionnelle sous convention avec l'INAMI, les associations de bénéficiaires, et bien sûr la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl.

Notons que toutes ces structures sont représentées au sein du comité de pilotage du RéLiA à l'exception des plannings de consultation familiale et conjugale et des associations de bénéficiaires. On trouvera, dans l'annexe 2, la liste des membres potentiels du réseau.

Comme on peut le constater dans l'annexe 2, d'autres institutions font également partie du réseau. Il s'agit de certaines AMO, de plans de prévention et de sécurité de certaines communes ou de services organisés dans le cadre de ces plans de prévention, du Plan de Cohésion sociale

de la Ville de Liège, de services sociaux (C.P.A.S. et d'autres initiatives à caractère social), de Centre PMS, de dispositifs actifs dans le domaine de la prévention...

Notons qu'il est possible de participer à la vie du réseau avec des formes différentes d'investissement. Ainsi, par exemple, les centres de planning familiaux restent informés des activités du RéLiA, mais ne souhaitent pas s'y investir significativement dans un premier temps. Il en va de même pour certains Plans de cohésion social ayant investi l'axe 3, « Santé et assuétudes ».

Soulignons que le réseau RéLiA se veut ouvert à toute structure proposant de l'aide ou des soins à nos publics cibles. Dès lors, le document proposé dans l'annexe 2 présente l'ensemble des structures potentiellement concernées par la problématique. Pour plus de clarté, les institutions représentées au Comité de pilotage du RéLiA y sont surlignées en jaune et les institutions qui participent à la concertation organisée par le RéLiA et la PFPL en matière d'assuétudes et non membre du Comité de pilotage sont surlignées en rose. Ces deux dernières catégories représentent en quelque sorte le noyau dur du réseau.

#### 1.4.1.2. Offre et demande

- **Identification de l'offre existante et collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale**

Dès le début des travaux relatifs à la création du Réseau d'aide et de soins en assuétudes de la zone 5, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise a collaboré avec la Ville de Liège pour établir un cadastre de l'offre d'aide et de soins en assuétudes sur son territoire. En ce qui concerne la zone 4, la coordination de soins en assuétudes de la PFPL, projet pilote fédéral, disposait bien évidemment d'une liste d'institutions actives dans l'aide et le soin en assuétudes sur ces arrondissements. Il est toutefois important de rester attentif aux offres qui, à défaut d'être anecdotiques, n'en demeurent pas moins très limitées. La stigmatisation de nos publics cibles rend nécessaire la prise en compte de toutes les offres potentielles, même si elles sont parfois assez ténues.

L'actualisation de l'identification de l'offre en matière d'aide et de soins en assuétudes est réalisée de manière permanente. Cette actualisation est réalisée de concert avec la coordinatrice de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl.

Deux initiatives coexistent pour répondre à cette mission. D'une part, différentes listes existantes sont croisées et le bouche à oreille permet de compléter les éventuelles lacunes décelées. D'autre part, en ce qui concerne l'offre existante pour les jeunes consommateurs, leurs proches et les professionnels non spécialisés, une collaboration avec les partenaires de projet JandCo permet de mettre en lumière l'offre existante. Cette offre

est consultable sur le site [www.jandco.be](http://www.jandco.be). La description de l'offre est mise à jour au moins deux fois par an par le coordinateur du RéLiA. Un outil papier est téléchargeable sur le site JandCo. Enfin, signalons que dans le cadre de l'outil intitulé : « Question d'alcool : où s'adresser », un lien sur le site du RéLiA permet d'accéder aux structures qui proposent de l'aide et des soins aux personnes qui présentent des problèmes dans leur consommation d'alcool.

Relevons enfin que l'outil Spiller qui était accessible sur un site internet et qui proposait une description plus fine de l'offre existante a malheureusement été abandonné par la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL.

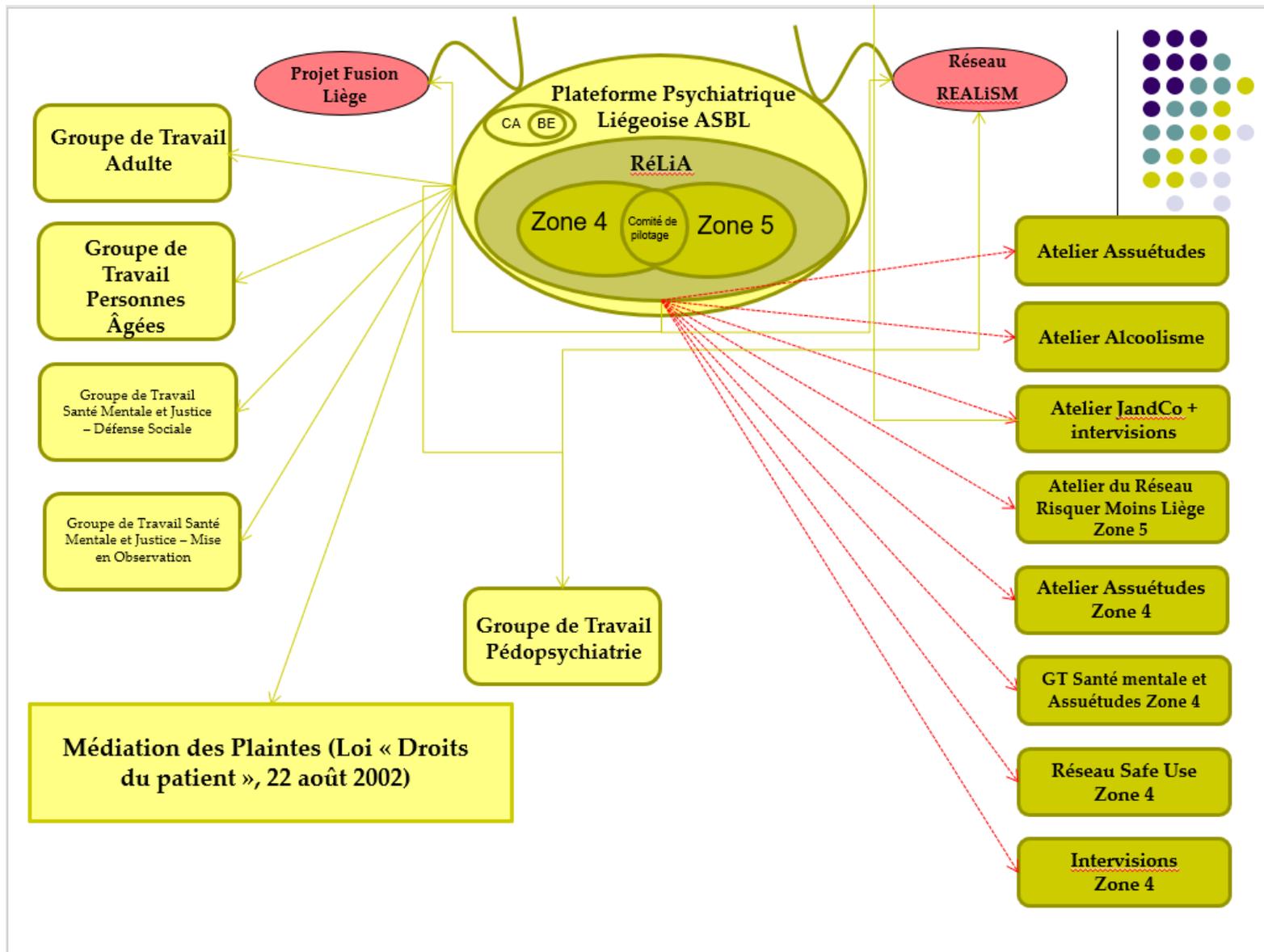
- **Identification de la demande d'aide et de soins dans la zone**

Pour l'instant, l'identification de la demande d'aide et de soins en assuétudes sur le territoire du RéLiA a été réalisée en compilant différentes sources d'informations (travaux du projet pilote fédéral de coordination de soins en assuétudes de la PFPL, travaux du plan de cohésion sociale de la Ville de Liège, Ateliers organisés par le RéLiA, ...). Par ailleurs, un travail spécifique relatif à l'identification de la demande d'aide et de soins en matière d'alcoolisme a été confié à un étudiant en master en ingénierie sociale qui a pris ce sujet comme thème pour réaliser son mémoire. Le Travail de fin d'études, de Monsieur Jérémy NULENS, présenté en vue de l'obtention du grade de Master en ingénierie et action sociales s'intitule : " Une bouteille à l'amer... Recherche qualitative auprès de personnes rencontrant un problème avec leur consommation d'alcool concernant l'adéquation de la réponse donnée à leurs besoins d'aide et de soins. Année académique 2013 - 2014. Avec l'autorisation de l'auteur, ce document est disponible au téléchargement sur le site du RéLiA (voici le lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/me9moire20Re9lia202013-2014.pdf>). Par ailleurs rappelons qu'en 2017, Madame Sophie GUISSIN effectue son travail de fin d'étude en ingénierie sociale autour de la problématique de l'identification des ressources d'aide et de soins pour les proches des personnes qui souffrent d'assuétudes.

#### 1.4.1.3. Concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité

La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité est organisée en tenant compte des concertations existantes en zone 4 et en zone 5. Le Comité de pilotage décidera s'il convient d'organiser des groupes de travail relatifs à des problématiques qui ne seraient pas prises en compte mais il ne s'agit évidemment pas de se substituer à des concertations déjà menées ailleurs avec brio. Il veillera donc à ce que le débat relatif à la répartition des tâches et à leur complémentarité soit organisé en tenant compte des différentes concertations déjà menées.

En 2024, la concertation institutionnelle a été assurée notamment par l'organisation des réunions du Comité de pilotage du RéLiA, des réunions de Risquer Moins Liège, des réunions de l'Atelier Assuétudes, de l'Atelier Alcoolisme, de l'Atelier JandCo, de l'Atelier Assuétudes et des interventions spécifiques à la zone 4 et du Groupe de Travail « Santé Mentale et Assuétudes » en zone 4.



Enfin, en ce qui concerne la thématique de la réduction des risques, une convention a été signée avec la Ville de Liège. Cette convention prévoit que la concertation en la matière est organisée par la Ville et est consultable dans l'annexe 1. En effet, un groupe « Echange de Seringues » est organisé dans le cadre de l'Observatoire Liégeois des Drogues (OLD) et dès le départ, il n'était pas question de créer des doublons concernant des initiatives déjà bien menées ailleurs.

Par ailleurs, concernant la réduction des risques en milieu festif, une convention prévoyant que la coordination du RéLiA reprendrait à sa charge la coordination du réseau « Risquer Moins Liège » a été conclue avec les membres de ce réseau, à savoir, Seraing 5, Nadja, Centre Alfa y compris « Accueil Drogues », le CLAJ AMO, ISoSL, l'Auberge de jeunesse Georges Simenon et CAP FLY. Cette convention est consultable dans l'annexe 1. Par ailleurs, il faut relever que le réseau a bénéficié, en 2024, d'un subside de 2000 € de la Ville de Liège dans le cadre du projet : « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre « conseil communal consultatif de la nuit »

Concernant la réduction des risques en milieu festif spécifique à la zone 4, un nouveau réseau « Safe Use » a été créé. Une première concertation avec les membres du réseau RéLiA Huy-Waremme prévu en février 2025 permettra de valider par une convention, la coordination du RéLiA zone 4 en tant que chargé de coordination de ce nouveau réseau.

Différentes concertations existent sur le territoire du RéLiA (Zone 4 & Zone 5). Avec la collaboration du plan de prévention de la Ville de Huy, des concertations médecins-pharmaciens sont organisées en ce qui concerne les traitements de substitution.

Au Plan de prévention de la Ville de Liège, des concertations sont organisées via :

- le Conseil communal consultatif de prévention et de sécurité, présidé par le Bourgmestre, au sein duquel la Ville organise la concertation entre les organes et institutions qui participent à la prévention des insécurités urbaines à Liège. Neuf ateliers sont attachés à ce conseil dont un « Atelier toxicomanie » qui a été créé en 1992 à la demande des pouvoirs subsidiaires. Ce dispositif a pour objectif d'assurer une coordination entre les secteurs de prévention et de lutte contre la drogue et les nuisances y relatives.
- l'Observatoire Liégeois de prévention et de concertation sur les Drogues organise :
  - o une plate-forme de veille socio-sanitaire, composée d'un représentant de toutes les autorités concernées au niveau local ou provincial.  
La Province de Liège;  
L'Université de Liège;

Le Parquet Général et le Parquet du Procureur du Roi;  
La Commission Médicale Provinciale;  
Les services hospitaliers d'urgence;  
Les laboratoires de toxicologie;  
La Maison d'Accueil Socio-Sanitaire de Liège – START;  
Les Forces de l'ordre (police locale et fédérale);  
L'Inspection de la Pharmacie;  
Le réseau Médico-Psycho-Social local;  
L'Ordre des Pharmaciens;  
L'Ordre des Médecins;  
La Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise;  
L'Etablissement Pénitentiaire de Lantin.

La plate-forme permet, rapidement, d'opérer une action préventive tant au niveau de la santé publique, que de la délinquance et de la criminalité et ainsi, permettre une diminution des conséquences négatives du phénomène de la drogue pour la société, parmi lesquelles les nuisances publiques.

- Le groupe technique « Dispositif Liégeois d'Échange de Seringues ». Ce groupe est composé d'un travailleur de terrain issu de chacune des structures participant à l'échange de seringues au niveau local. Sa mission principale est d'assurer la coordination du dispositif ainsi que sa gestion courante, notamment par la centralisation des commandes de matériel. Le groupe technique constitue en outre un lieu de partage d'informations et de pratiques.  
Un Comité d'accompagnement encadre ce dispositif. Il est composé des responsables institutionnels concernés et se réunit une fois par semestre. Le Comité d'accompagnement est le garant de l'encadrement éthique et philosophique du dispositif ainsi que de l'encadrement financier. Il fait le lien avec le niveau supra local en termes de perspectives et de recommandations. C'est avec ce dispositif que le RéLiA a conclu une convention. Voir annexe 7.

- La Coordination des Actions en Toxicomanie organise, à l'initiative de la Ville ou à la demande de tout partenaire, des réunions en matière de drogue et de toxicomanie.

De plus, en matière de parentalité, relevons l'existence du service parentalité du centre ALFA qui organise des groupes d'intervision, des supervisions individuelles ou collectives, et des formations à l'intention d'équipes et d'intervenants concernés par cette problématique. De plus, depuis 1999, le Service Parentalité du centre ALFA organise et anime "L'Atelier Parentalité et usages de drogues", réseau local de professionnels qui échangent sur leurs pratiques et réfléchissent de façon plus "théorique" aux diverses difficultés rencontrées dans le cadre des situations de parentalité et usages de drogues.

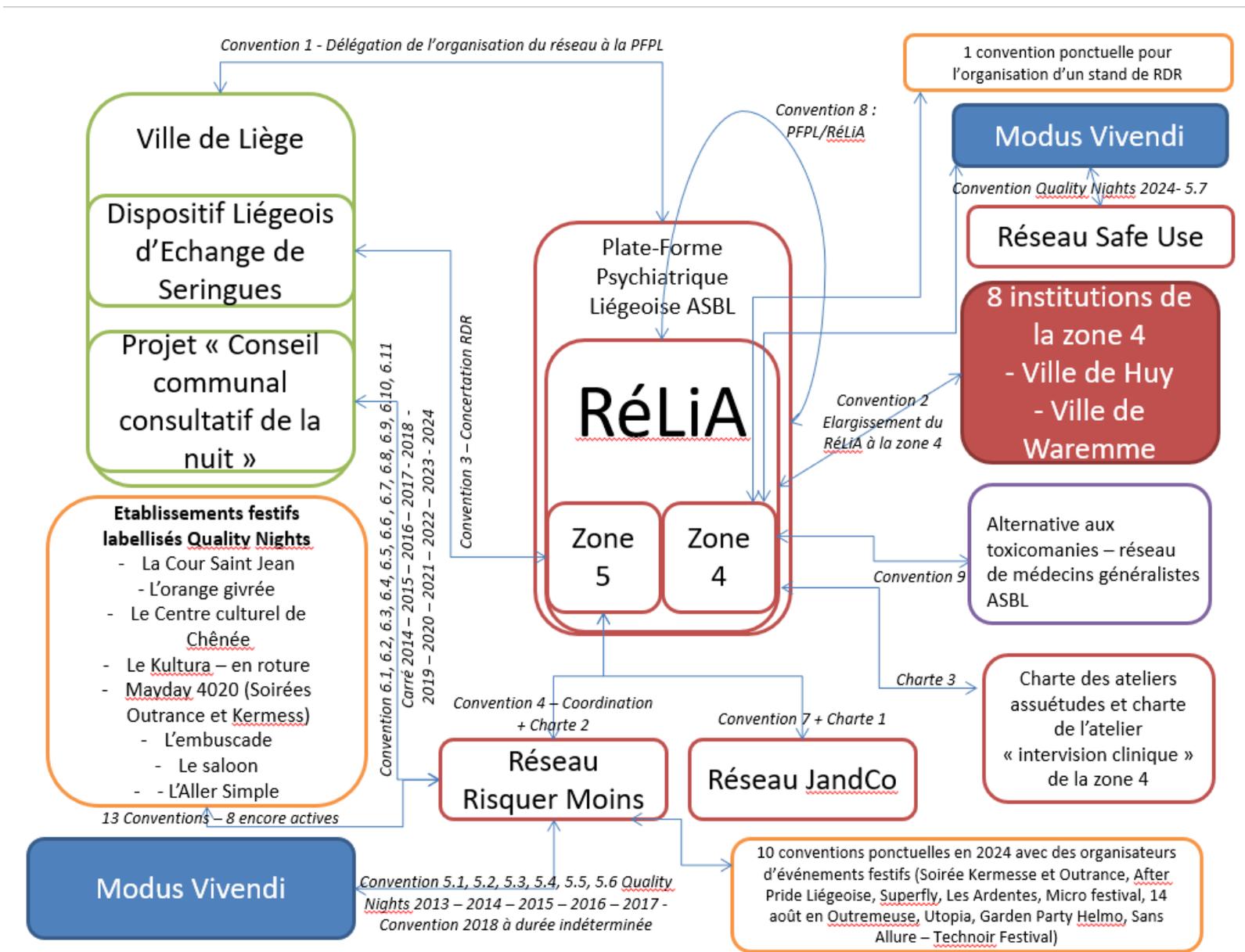
La coordination du RéLiA veille donc à s'appuyer et à associer ces différentes initiatives pour envisager la problématique relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité.

Enfin, bien que la prévention ne soit pas une problématique envisagée dans le cadre du RéLiA ou de la PFPL, il n'en reste pas moins important de collaborer avec les initiatives existantes sur le territoire de la zone 5 et de la zone 4. Ainsi, des contacts seront entretenus avec la Commission Provinciale de prévention des assuétudes, avec le Groupe de Recherche Action pour la Prévention Intégrée des Dépendances (RAPID) ainsi qu'avec le Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) et le CLPS Huy-Waremme qui, pour rappel, abritent un Point d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes.

#### 1.4.1.4. Appui institutionnel et logistique de l'action des services d'aide et de soins spécialisés

- Etablissement de conventions et élaboration d'outils communs en matière d'accueil et d'information des bénéficiaires, d'accompagnement psychosocial, de prise en charge psychothérapeutique et médicale, de soins, de réduction des risques

Le RéLiA est à l'origine de 37 conventions et 2 chartes (+ 6 conventions ponctuelles entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs en 2024 et une convention de partenariat occasionnel (entre Liège Province Festive, l'ASBL Ombrage et le réseau Safe Use), pour l'organisation d'un stand de réduction des risques en milieu festif en zone 4). Ces conventions sont consultables dans l'annexe 1.



- 1) Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA)
- 2) « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA , ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre de son élargissement à la zone 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal). **Bref il s'agit d'une convention avec les institutions de la zone 4 dans le cadre de la demande d'extension à la zone 4 de l'agrément obtenu par la PFPL pour la zone 5.**
- 3) « Convention de collaboration entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le dispositif liégeois d'échange de seringues - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref il s'agit d'une convention avec le Dispositif d'échange de seringues géré par le Dispositif liégeois d'échange de seringues.**
- 4) « Convention de collaboration entre le Réseau Liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le consortium d'institutions portant le réseau « Risquer Moins », ayant pour objet la coordination de « Risquer Moins », initiative de réduction des risques en milieu festif - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref, il s'agit d'une convention avec le Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif qui sera coordonné désormais par le coordinateur du RéLiA.**
- 5) Six Conventions de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights) **et une convention entre l'ASBL Modus Vivendi et le réseau « Safe Use » en zone 4.**

- 5.1.) Conventions de partenariat 2013 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.2.) Conventions de partenariat 2014 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.3.) Conventions de partenariat 2015 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.4.) Conventions de partenariat 2016 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.5.) Conventions de partenariat 2017 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.6.) Conventions de partenariat à durée indéterminée entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.7.) Conventions de partenariat à durée indéterminée entre l'ASBL Modus Vivendi et le RéLiA zone 4 et plus précisément le réseau « Safe Use » en vue de la mise en place du label Quality Nights (QN)

6) 11 conventions de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

- 6.1.) Convention 2014 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.2.) Convention 2015 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.3.) Convention 2016 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.4.) Convention 2017 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.5.) Convention 2018 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

- 6.6.) Convention 2019 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
- 6.7.) Convention 2020 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
- 6.8.) Convention 2021 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
- 6.9.) Convention 2022 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
- 6.10.) Convention 2023 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
- 6.11.) Convention 2024 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

7) Convention entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl, et plus spécifiquement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) et les partenaires du réseau JandCo (Jeunes et Consommations). Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal).

#### 8) 14 conventions conclues avec des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights »

- 8.1.) ~~Convention de partenariat Cadran – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~
- 8.2.) ~~Convention de partenariat Studio 22 – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~
- 8.3.) Convention de partenariat Centre culturel de Chênée – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.4.) Convention de partenariat Cour Saint Jean – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.5.) Convention de partenariat Orange Givrée – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.6.) ~~Convention de partenariat Déluge – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~
- 8.7.) Convention de partenariat KulturA – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.8.) ~~Convention de partenariat Ecole du Carré – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~
- 8.9.) ~~Convention de partenariat Bonnet d'âne – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~

8.10.) ~~Convention de partenariat Celtic – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~

8.11.) Convention de partenariat Embuscade – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*

8.12.) Convention de partenariat Saloon – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*

8.13.) Convention de partenariat « MAYDAY 4020 - Soirées Outrance et soirées Kermess » – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

8.14.) Convention de partenariat Aller Simple - Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

Notons que les conventions avec le Studio 22 et le Cadran n'existent plus étant donné la fermeture de ces lieux festifs. Il en va de même pour l'Ecole du Carré, le Bonnet d'âne, le Déluge, et le Celtic (qui a été repris par un autre propriétaire).

9) 10 conventions ponctuelles entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs et une convention de collaboration ponctuelle entre Liège Province festive » et le RéLiA zone 4 ont été conclues en 2024.

10) Convention entre le RéLiA Zone 4 et ALTO concernant l'organisation de séances d'intervision à destination des médecins généralistes et des pharmaciens et des professionnels de première ligne.

11) Convention de collaboration entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl et le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) Liège-Huy-Waremme.

Les chartes :

1) Charte des partenaires du projet JandCo ;

2) Charte partenariale du Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif.

3) Charte des ateliers assuétudes et charte de l'atelier « intervion clinique » en zone 4

### Outil commun

Le RéLiA dans son ensemble dispose des outils suivants : un site internet : [www.relia-lhw.be](http://www.relia-lhw.be) ;

- une e-newsletter : la Relia's News n'a pas été éditée en 2023 suite à la diminution significative du temps de travail des coordinateurs ;
- des cartes de visites pour ses coordinateurs ;
- Un flyer de présentation (qui doit être remis à jour) ;

- Carte d'accompagnement d'envois postaux.

Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL  
Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes  
**RéLiA**  
Zone 5      Zone 4

Site du RéLiA : [www.relia-lhw.be](http://www.relia-lhw.be)



Flyer

**RéLiA**  
Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes  
> 1 réseau assuétudes <

> 2 zones de soins <  
zone 4 (Huy-Waremme) et zone 5 (Liège)

> 2 implantations <

> 1 site internet <  
[www.relia.net](http://www.relia.net)

**AViQ**  
Agence pour une Vie de Qualité  
Familes Santé Handicap

Carte de visite des coordinateurs et logo du RéLiA

**Jessica Borrey**  
Coordinatrice du RéLiA  
Zone 4 - Huy/Waremme  
0491/07.98.86  
reliazone4@gmail.com  
Rue de Tirlemont 6  
4280 Hannut  
www.relia-lhw.be  
www.jandco.be  
Quai des Ardenes 24  
4020 Liège

**Frédéric Gustin**  
Coordinateur du RéLiA  
Zone 5 - Liège  
0496/51.34.93  
reliazone5@gmail.com  
www.relia-lhw.be  
www.jandco.be  
Quai des Ardenes 24  
4020 Liège

Carton d'accompagnement

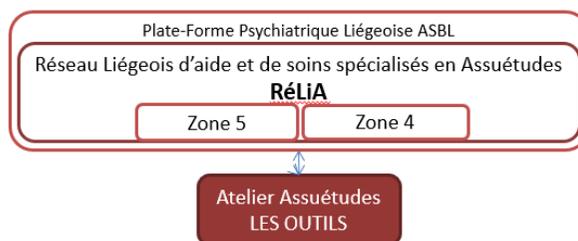


Des outils communs ont été élaborés au sein des Ateliers du RéLiA ou au sein de réseaux coordonnés par le RéLiA.

Ainsi, au sein de l'Atelier Assuétudes, les outils suivants ont été créés :

- des pages spécifiques sur le site du RéLiA ;
- une plaquette présentant l'offre d'aide et de soins en matière de jeux d'argent. Cette plaquette est téléchargeable en suivant ce lien :

<https://www.relia-lhw.be/atelier-assuetudes/>



Pages spécifiques sur le site du RéLiA



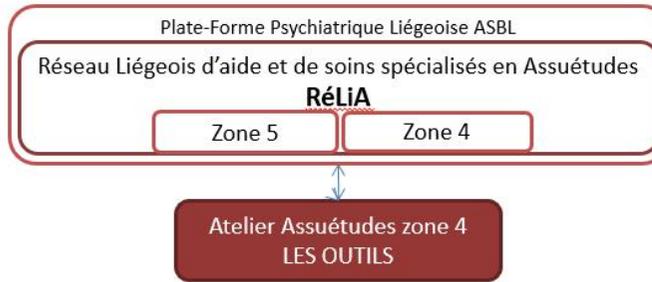
Plaquette « Les jeux d'argent – Où en parler ? »



Au sein de l'Atelier Assuétudes spécifique à la Zone 4, les outils suivants ont été créés :

- des pages spécifiques sur le site du RéLiA ;
- une publication présentant les services accessibles aux usagers en zone 4

Cette plaquette de présentation des services accessibles en zone 4 a été mise à jour en 2021. Cette plaquette est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.21-outilRz4.pdf>



Pages spécifiques sur le site du RéLiA



Plaquette des ressources d'aide et de soins spécialisés en assuétudes dans les arrondissements de Huy et de Waremme

**RéLiA** Vous rencontrez une difficulté par rapport à votre consommation ou à celle d'un proche ?

Vous les ressources d'aide et de soins spécialisés en assuétudes dans les arrondissements de Huy et de Waremme

**SERVICE DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOLOGIE**  
 Rue des Trois Fontaines, 1 à 4000 Huy  
 Tél. 08522 51 81 - info@reliawaremme.be

**CONSEILS ACCESSIBLES EN AMBULATOIRE**  
 Consultations avec un/psychologue - 08527 71 81  
 Consultations avec un/psychiatre - 08527 27 27  
 Etienne Sara 08527 25 36 ou 047 98 06 35

**GROUPE DE SOUTIEN EN ASSUETUDES**  
 08527 71 81 pour info et/ou inscription  
 Cycle de 6 séances de psychoséances (alcool - cannabis - médicaments) - 10€ par séance à domicile ou professionnelle

**GROUPE DE SOUTIEN POUR LES PROCHES DE PERSONNES PRÉSENTANT UN TROUBLE DE CONDUITE EN LIÉU D'ALCOOL**  
 08527 71 81 - à partir de 16 ans - Gratuit - Confidential  
 Tous les 3e jeudis du mois de 18h à 21h

**Unité CRIS** - Rue de la Hérissonne, 1 à 4000 Huy  
 Tél. 08527 68 25 - [huys@reliawaremme.be](mailto:huys@reliawaremme.be)

**Confidentialité, insertion des usagers, orientation, soutien**  
 Une équipe pluridisciplinaire (assistants sociaux, psychologues, éducateurs)

**Services généraux**  
 - Accompagnement des familles en souffrance relationnelle  
 - Prise en charge professionnelle des consommateurs de produits psychotropes et de leur proches  
 - Aide juridique et administrative  
 - Remise en ordre socio-administrative  
 - Orientation des usagers vers un service spécialisé selon leur demande  
 Permanences - du lundi au vendredi de 9h à 13h  
 Hors permanences - sur rendez-vous

**Openroads**  
 08527 71 81

**OPINADO HAYMONT**  
 Rue Zénobe Cozman, 48 à 4200 Haymont  
 Tél. 071 63 02 78 - [haymont@reliawaremme.be](mailto:haymont@reliawaremme.be)  
 Le mercredi de 12h à 17h, le jeudi de 9h à 12h au soir

**OPINADO OUFFEL**  
 Rue de Villiers, 10 à 4200 Ouffel (local du CRIS)  
 Ouvert sur rdv au 0470 91 08 82  
[ouffel@reliawaremme.be](mailto:ouffel@reliawaremme.be)

**OPINADO SAINT-GERMAIN**  
 Rue Robert Aron, 41 à 4200 Saint-Germain  
 Ouvert sur rdv au 0852 93 23 41  
[saintgermain@reliawaremme.be](mailto:saintgermain@reliawaremme.be)

Séances disponibles - Christine Thieba - 0433 - Rue des Trois Fontaines - 4000 Huy

**Pharmacie de garde**  
 08527 71 81

**Médicins de Garde (24/24)**  
 Les jours et les lieux de service le week-end et les jours fériés

**Service d'entraide Familiale (SEF)**  
 Rue de Mouchal, 25 à 4000 Huy  
 Tél. 08527 71 81 - [sef@reliawaremme.be](mailto:sef@reliawaremme.be)

**Permanences ouvertes**  
 Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h  
 Hébergement (8 mois maximum)  
 en situation d'accueil mutuel (domicile, meublé, cooq, etc ou sans enfant)  
 - Accompagnement et suivi psychosocial  
 - Aide sociale budgétaire  
 - Recherche de logement  
 - Possibilité de suivi post-hébergement  
 - Collaboration avec les partenaires locaux

**CAMBRAGE ASBL**  
 Rue de Tervuren, 8 à 4200 Waremme  
 Tél. 08525 14 24 ou 0470 92 92 99  
[info@cambrage.be](mailto:info@cambrage.be)

**Open** - Du lundi au vendredi de 9h à 18h  
 Le centre s'adresse à toute personne adulte en souffrance psychique et/ou de dépendance. Via un centre de soins psychosociaux, le centre a pour but de favoriser une intégration sociale et/ou professionnelle, ainsi que la diminution des risques de consommation.  
 - Accompagnement individuel  
 - Auteurs d'actes de violence / Groupes de parole  
 - Médiation amicale / Médiation sociale  
 - Réhabilitation / Bio-dôme

**Confidentialité et gratuité** (l'opérateur est un lieu d'accueil et d'accompagnement ouvert aux enfants et aux adolescents (0-18 ans) à leur famille ainsi qu'aux professionnels socio-éducatifs)

**Services proposés**  
 - une information claire concernant toutes les démarches liées à l'inscription et l'admission  
 - un soutien psychologique et un accompagnement social en vue d'une meilleure orientation  
 - un accompagnement individuel pluridisciplinaire coordonné avec les partenaires pertinents pour chaque situation

**Hélène Néveaux ASBL**  
 Rue de L'assiette, 118 à 4500 Wasse-Auhail  
 Tél. 08522 51 81 - [helene@reliawaremme.be](mailto:helene@reliawaremme.be)

Notre aide consiste à accompagner la personne dans les démarches en insertion sociale et à la soutenir dans ses difficultés

**Services gratuits**  
 - Prise en charge logement  
 - Aide alimentaire  
 - Aide matérielle

**Orientation Assuétudes**  
 rue des 3F

**Open** - Du lundi au vendredi de 9h à 18h  
 Aide à la prise en charge du traitement et de l'accompagnement médico-psychologique des personnes dépendantes (alcool, drogues, stupe)  
 Equipe professionnelle avec la expertise médicale d'un psychiatre  
 - thérapies individuelles et/ou familiales  
 - accompagnement pour toutes démarches psychosociales  
 - en collaboration avec les médecins généralistes et spécialistes du réseau  
 Waremme - Avenue Guillaume Joachim, 69 - 4200 Waremme - 070 32 41 32 - [info@reliawaremme.be](mailto:info@reliawaremme.be)  
 Haulout - Rue Zénobe Cozman, 48 - 4200 Haulout - 070 31 24 66 - [info@reliawaremme.be](mailto:info@reliawaremme.be)  
 Accueil du Service de Santé mentale de Waremme qui répond à une mission spécifique « Assuétudes » de 24/24

**Maison médicale Cap Santé**  
 Rue de Courmayeur, 62 à 4000 Huy  
 085 425 825 - [info@cap-sante.be](mailto:info@cap-sante.be) - [www.cap-sante.be](http://www.cap-sante.be)

**Open** - Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30  
 (sur consultation sur rdv ou sur rendez-vous)

**Equipe pluridisciplinaire**  
 Médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers, assistants sociaux, assistante sociale, psychologue et diététicienne

Sur inscription (contact avec le Médecin Médecin, à partir de la consultation)

**Proposés** offre des soins de qualité  
 - Réseaux : physique, affectif, culturel, social...  
 - Climat : sur le long terme  
 - Intégrés : mental, préventif, éducatif et la santé  
 - Accessibles à tous dans un rayon de 8 km  
 - Tous en lien avec l'usager et la participation des patients (atelier, mood, marche, gym collective, potager, ...) et en collaboration avec le réseau.

**La Trépasserie ASBL**  
 Avenue François Cozman, 41 à Aynvalle  
 Tél. 047 08 44 01 - [reception@reliawaremme.be](mailto:reception@reliawaremme.be)

**Maison d'Accueil d'urgence 24/24** - 0470 98 87

Le service s'adresse aux consommateurs et/ou à leur entourage. Le service est gratuit.

La Trépasserie ASBL est agréée par l'ASBL en tant que service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Elle assure également la coordination géographique des plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSCP) d'Aynvalle et de Comblian-au-Prêt.

La Trépasserie ASBL offre un accompagnement psychosocial et/ou socio-administratif basé sur l'écoute et le soutien. S'adressant aux personnes et des relations vers des services extérieurs peuvent être réalisés (logement, thérapies, services d'inclusion, ...)

**Une approche collective pour également être efficace**  
 - Réalisation des réseaux préventif et sensibilisation en milieu familial  
 - Animations de groupes (à destination des consommateurs de leur entourage et/ou du professionnel) adaptées aux démarches

**Zone d'activités** - les communes d'Orchamps, Aynvalle, Comblian-au-Prêt, Zénobe, Aynvalle, Haulout, Ouffel, Quinonnes, Dourbion et Tirois

**Groupes d'entraide**  
 Alcooliques anonymes - 071 15 25 36  
[www.alcooliquesanonymes.be](http://www.alcooliquesanonymes.be)  
 Drogue - (destinés aux proches avec passage) -  
 Via Léves - Haulout - Fabienne Verfaire  
 0477 79 66 97

**Recherche en ligne 2**  
 www.reliawaremme.be

**Psychologues de première ligne 2**  
 Liste des prestataires conventionnés  
[emerge@cap-sante.be](mailto:emerge@cap-sante.be) - "sans papillon de 1er ligne"

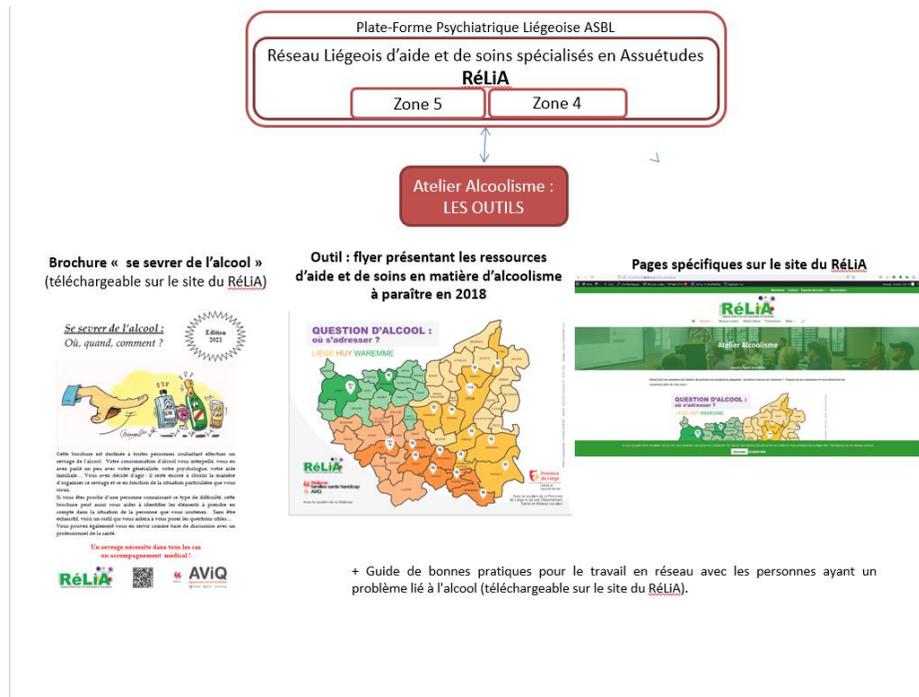
**Association de parents**  
 16 familles warris handikap  
 AVIG

RéLiA zone 4 Huy Waremme  
 Christine Thieba - 0433 - Rue des Trois Fontaines - 4000 Huy  
 085 425 825 - [info@reliawaremme.be](mailto:info@reliawaremme.be) - [www.reliawaremme.be](http://www.reliawaremme.be)

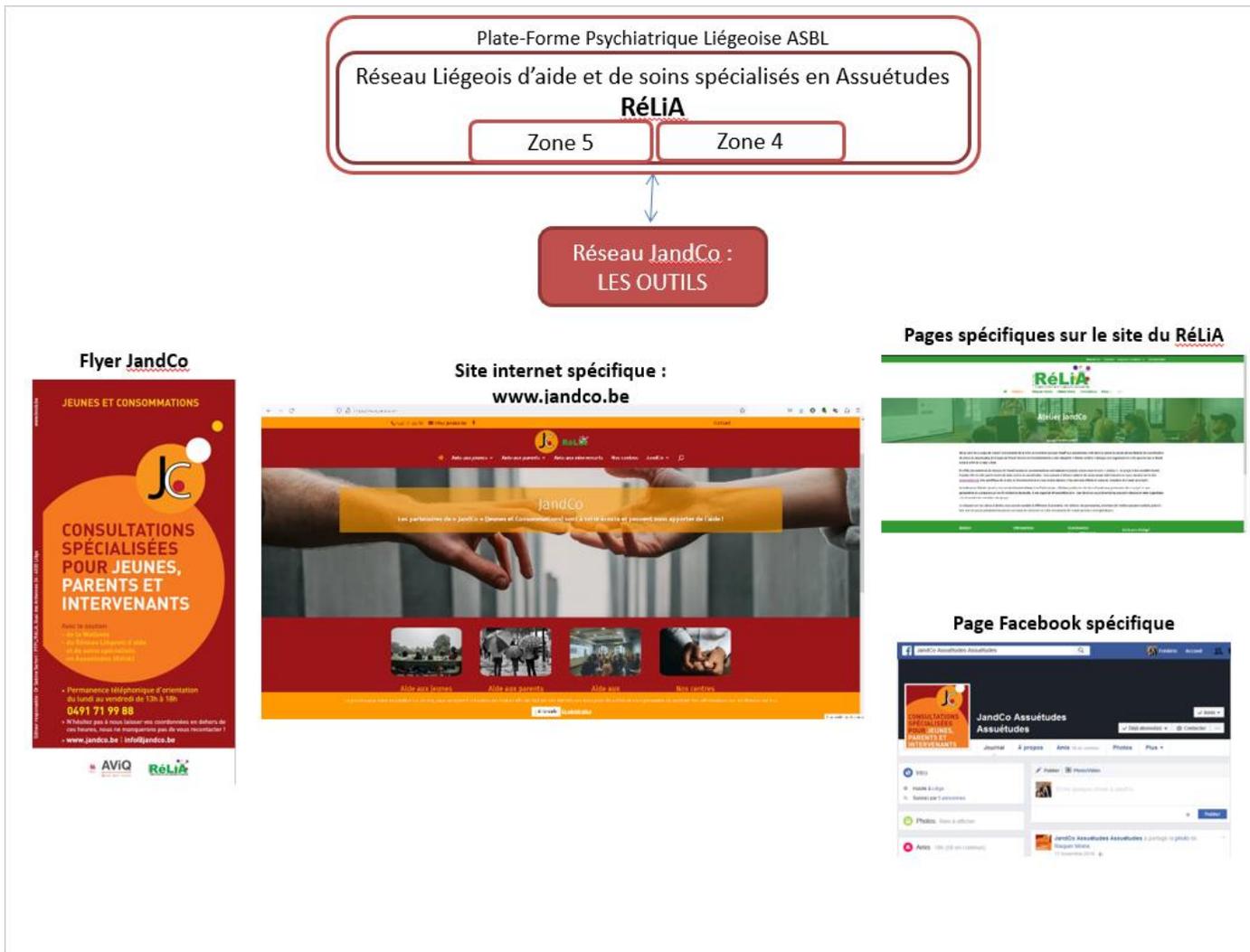
RéLiA zone 5 Liège  
 Frédéric Vanthomme  
 Rue des Trois Fontaines, 1 à 4000 Huy  
 085 425 825 - [info@reliawaremme.be](mailto:info@reliawaremme.be)

L'atelier Alcoolisme a également développé des outils :

- Une brochure « se sevrer de l'alcool » : outil d'aide au choix de l'endroit de sevrage alcoolique (hôpital ou ambulatoire) à l'intention de tous les publics. Cet outil pourrait également être utilisé afin de sensibiliser les médecins généralistes aux modalités possibles pour réaliser un sevrage, et ce, sans y voir une supériorité de l'un sur l'autre type, mais en se centrant sur l'évaluation de la pertinence, au vu de la situation singulière de la personne se questionnant par rapport à une volonté de se sevrer. Relevons qu'une nouvelle version de cet outil a été éditée en 2021. Cette brochure est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.16-BrochureA5-1.pdf> ;
- Un guide de bonnes pratiques pour le travail en réseau avec les personnes ayant un problème lié à l'alcool ;
- Des pages spécifiques sur le site du RéLiA (les outils précités sont accessibles dans cette section du site du RéLiA ;
- Un flyer de présentation des ressources d'aide et de soins spécialisés en matière d'alcoolisme sur le territoire du RéLiA. Relevons qu'une nouvelle version de cet outil a été éditée en 2021. Ce flyer est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.16-FlyersA5.pdf> ;



Outils du Réseau JandCo : Un flyer, des pages spécifiques sur le site du RéLiA, un site internet spécifique : [www.jandco.be](http://www.jandco.be), une page facebook, une présentation powerpoint du réseau.



Outils du Réseau de réduction des risques en milieu festif : un flyer de présentation, un document de présentation du Réseau, un powerpoint de présentation du réseau, une liste avec les coordonnées des membres et des membres occasionnels, un document présentant les critères d'inclusion

au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, un document présentant les critères d'inclusion des partenaires régionaux et occasionnels au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, un modèle de convention de travail bénévole, un modèle de convention avec les organisateurs d'événements festifs, des pages spécifiques sur le site du RéLiA (les documents cités ci-dessus y sont téléchargeables), une page Facebook spécifique, un livret de réduction des risques relatif au protoxyde d'azote : cet outil a été édité en 2021.



#### 1.4.1.5. Collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale

L'architecture du montage liégeois est jusqu'à présent unique et inédite. En effet, comme décrit ci-dessus, la Ville de Liège a décidé de déléguer l'organisation du réseau zone 5 (RéLiA) à la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL. De facto, la collaboration entre le RéLiA et la PFPL semble organique. De plus, en prenant en charge l'organisation du RéLiA qui couvre désormais la zone 4 et la zone 5, la PFPL lutte contre la multiplication anarchique et délétère des coordinations assuétudes en soutenant la recherche de cohérence en la matière. Ce montage assure de plus une collaboration étroite entre les initiatives régionales et fédérales (Projet Fusion Liège, Réseau REALISM), conceptualisée d'ailleurs, dès à présent, comme une source de grande richesse. En 2016, la PFPL et le RéLiA ont formalisé leur collaboration au sein d'une convention consultable en annexe. Gageons que le décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et ses services actifs en Wallonie et ses arrêtés d'exécution puissent avoir des conséquences positives sur la situation singulière du RéLiA. Nous sommes, à ce jour, malheureusement toujours en attente que le RéLiA soit représenté au sein de L'AG et du CA de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL, pouvoir organisateur du RéLiA.

#### 1.4.1.6. Intervision

Certains membres du RéLiA disposent déjà d'une offre en matière d'intervision. Un inventaire de l'offre relative aux possibilités d'intervision sera établi. En fonction de cet inventaire, les membres du Comité de pilotage du RéLiA se prononceront quant aux initiatives qu'ils conviendraient de développer ou de créer, et ce, en fonction des besoins qui seront exprimés.

Soulignons que dans le cadre du projet « Jeunes et Consommations », les partenaires du projet ont souhaité la mise en place d'une intervention. Ainsi, une partie des réunions de l'Atelier JandCo est systématiquement consacrée à de l'intervision. Des situations concrètes sont analysées en groupe afin de tendre vers un référentiel commun dans la manière d'appréhender ces situations et de proposer les orientations les plus pertinentes.

Les membres du réseau de la zone 4 ont également manifesté un intérêt pour la mise en place d'intervision. Après une période d'interruption, des rencontres médecins-pharmaciens ont été mises en place en 2016, 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du RéLiA en collaboration avec le Service Prévention de la Ville de Huy et l'asbl ALTO. En 2024, une rencontre médecins-pharmaciens et 3 journées d'intervisions incluant les professionnels de première ligne ont pu être organisées en zone 4.

Par ailleurs, un nouveau groupe d'intervision est organisé au sein de la zone 4 depuis mars 2024 avec les partenaires membres du réseau.

### 1.4.2. Organisation externe

- partenariats

Actuellement, aucun partenariat formel ne peut être décrit en dehors du partenariat entre la PFPL et la Ville de Liège, du partenariat avec les institutions de la zone 4 qui ont intégrés le Comité de pilotage du RéLiA, du partenariat avec les membres du réseau Risquer Moins, du partenariat avec le Dispositif liégeois d'échange de seringues, du partenariat avec la Ville de Liège dans le cadre du projet « Conseil communal consultatif de la nuit », du partenariat avec Modus Vivendi, du partenariat avec les partenaires du projet JandCo. Ces partenariats ont d'ailleurs été traduits dans des conventions. Des partenariats ponctuels sont également à relever en 2024, et notamment le partenariat avec le REALISM pour l'organisation du cycle de conférences « Et si on parlait du cerveau ? » - édition 2024 et l'organisation d'une soirée ciné-débat suite à la diffusion du documentaire « Tout pour être heureux » le 12 décembre 2024 au centre culturel de Seraing.



- conventions existantes

La Ville de Liège a délégué l'organisation du RéLiA à la PFPL. Dans le cadre de cette délégation, une convention de partenariat a été élaborée (voir annexe 1).

Les institutions de la zone 4 qui ont souhaité intégrer le Comité de pilotage du RéLiA ont également établi une convention de partenariat avec la PFPL (voir annexe 1). Voir point 1.4.1.4. Supra pour une énumération exhaustive des conventions.

### **1.4.3. Moyens budgétaires**

- Identification des ressources financières en mentionnant origine et estimations des montants

En ce qui concerne le financement de la PFPL, le lecteur est invité à consulter le rapport d'activités de cette ASBL.

En plus des subsides du RéLiA zone 4 et du RéLiA zone 5 obtenus dans le cadre de leurs agréments, le RéLiA/Risquer Moins Liège a bénéficié en 2024, via la PFPL ASBL – pouvoir organisateur du RéLiA, d'une subvention de 2000 € dans le cadre d'une convention avec la Ville de Liège concernant le projet « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

### **1.4.4. La gestion journalière et la logistique**

La gestion journalière et logistique du RéLiA épouse logiquement celle de la PFPL. Néanmoins, certaines modalités spécifiques sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur du Comité de pilotage du RéLiA. La description qui suit présente les modalités de fonctionnement en vigueur à la PFPL.

- La comptabilité

Les factures reçues sont encodées par le secrétariat de la PFPL. C'est la coordination de la PFPL qui effectue les paiements. Le comptable du secrétariat social de la PFPL (Semafor asbl) vérifie l'encodage et établit le bilan financier de la PFPL. Un réviseur d'entreprise vérifie les comptes depuis 2013. Le bilan financier est proposé par le trésorier de la PFPL à l'approbation de l'assemblée générale dans le courant du premier semestre de chaque année (le plus souvent en mai). Une fois approuvés, les comptes sont déposés au greffe du tribunal du commerce.

- La facturation :

//

- La gestion du personnel et des salaires

La gestion du personnel est assurée par la coordination de la PFPL avec le soutien du secrétariat social (Semafor asbl). C'est le secrétariat social qui calcule les salaires, l'ONSS et le précompte professionnel.

- La gestion des achats, investissements, patrimoines

En ce qui concerne les dépenses de plus de 500 €, des investissements et la gestion du patrimoine, c'est le Conseil d'administration qui est compétent. Lorsque des dépenses importantes sont prévues, l'avis de l'assemblée générale est sollicité. En ce qui concerne les frais de fonctionnement (frais de réunions, de petites fournitures de bureaux...), c'est la coordination de la PFPL qui gère les dépenses avec l'aide du secrétariat.

- Le dossier destiné à justifier l'utilisation des subventions octroyées par la Région wallonne ou tout autre opérateur public

Les dossiers destinés à justifier l'utilisation des subventions sont réalisés par le secrétariat sous la direction de la coordination de la PFPL qui applique les directives du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration de la PFPL est donc responsable de ce dossier.

## **1.5. La gestion de l'information**

### **1.5.1. Le rapport d'activités**

Les rapports d'activités sont réalisés par les coordinateurs du RéLiA Zone 4 et du RéLiA Zone 5. Ils sont soumis à l'approbation du comité de pilotage avant d'être transmis à l'autorité subsidiante.

### **1.5.2. Les données à caractère épidémiologique**

Les modalités de recueil des données sont fixées par le Comité de pilotage du RéLiA lorsqu'il en est le commanditaire. C'est également celui-ci qui désigne la personne responsable de la récolte et qui fixe les règles de sécurité et du contrôle de qualité dans ce cas.

## **PARTIE 2 : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DU PLAN D' ACTIONS**

Attention : vu la diminution du temps de travail des coordinateurs du RéLiA et vu la démission de la coordinatrice du RéLiA zone 4 en 2023, les activités du RéLiA ont subi des perturbations en 2024.

Les objectifs que le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) entend atteindre sont d'améliorer la qualité des soins et de l'aide, et de favoriser la continuité des prises en charge. Les actions mises en œuvre porteront sur chacune des missions prévues par le décret du 30 avril 2009. Ces missions sont :

- 1) L'identification de l'offre existante en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et de la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes dans la zone de soins au sein de laquelle RELIA exerce ses activités ;
- 2) La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude ;
- 3) Sur les plans institutionnel et méthodologique, l'appui de l'action des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désignés sous le terme de « services », dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants :
  - a) l'accueil et l'information des bénéficiaires ;
  - b) l'accompagnement psychosocial ;
  - c) la prise en charge psychothérapeutique et médicale ;
  - d) les soins dont au moins les soins de substitution, les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière ;
  - e) la réduction des risques ;
- 4) La collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale du territoire dans lequel le réseau est inscrit ;
- 5) L'initiation de l'Intervision lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre au sein de la zone de soins ou son organisation à la demande des membres du réseau.

Vous trouverez ci-dessous un plan d'actions détaillé. Celui-ci servira également de base pour l'évaluation de notre programme.

Afin d'illustrer comment les actions s'inscrivent dans le temps et s'articulent les unes avec les autres, nous avons choisi de laisser visibles les actions antérieures.

Ainsi, pour une lecture plus aisée, nous avons utilisé un code couleur **les actions en cours ou à venir durant cette année 2025** ❖ **En VERT**

**Plan d'action 2025**

**1. Identifier l'offre existante en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA (zone 4 et zone 5)**

1.1 Objectif général: Identifier l'offre d'aide et de soins en assuétudes sur le territoire du RéLiA, en collaboration avec la PFPL

| 1.1.1 | Collaborer avec la Fédito Wallonne dans le cadre de l'établissement du Cadastre de l'offre en santé mentale et en assuétudes en Wallonie - Prioritaire   |  |   |                          |  |
|-------|--|--|---|--------------------------|--|
|       | Initiatives concrètes  | Outils-moyens  | Public cible  | Echéances                | Evaluation   |
|       | <p>Pour rappel, en 2020, l'une des initiatives de l'Aviq avait consisté à établir un cadastre de l'offre en santé mentale et en assuétudes en Wallonie. Il est évident que le RéLiA a collaboré à ce projet et a décidé de collaborer directement avec sa fédération, la Fédito wallonne. La Fédito wallonne, comme courroie de transmission des informations et des décisions prises en son sein, dispose de la plus grande confiance du RéLiA et a permis d'aboutir à un travail de qualité.</p> <p>De manière générale, le RéLiA participe aux différentes rencontres organisées et coordonnées par la Fédito Wallonne et les coordinateurs des réseaux assuétudes afin d'établir le cadastre d'offre en santé mentale et assuétudes selon leur temps de travail imparti. Il s'agit notamment du "GT Réseau" et du "GT Stratégie et Politique "qui sont</p> | <p><u>A disposition</u><br/>Les coordinateurs disposent du matériel de bureau nécessaire pour participer aux réunions en visio-conférence.</p> <p>Ils disposent de leur propre véhicule pour rencontrer les partenaires du territoire ayant une offre en santé mentale et assuétudes et bénéficie d'un remboursement des frais kilométriques.</p> <p><u>A acquérir</u></p> | <p>La Fédito Wallonne</p> <p>Les coordinateurs réseaux assuétudes</p> <p>Les services proposant une offre en santé mentale et assuétudes</p> <p>De manière indirecte, les usagers/proches et professionnels d'aide et de soins.</p> | <p><b>En continu</b></p> | <p>Nombre de participations du RéLiA zone 4 et 5 aux réunions de travail de la Fédito Wallonne.</p> <p>Nombre d'identification de nouveau service proposant une offre en santé mentale et assuétudes relayé à la Fédito Wallonne.</p> <p>Nombre de rencontre entre les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 et les services proposant une offre en</p> |

|  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|---|
| <p>organisés en visio-conférence. Le RéLiA a participé à 4 GT Réseau et 2 GT Stratégie et Politique.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA ont également participé à une réunion de préparation avec la coordinatrice de la Fédito Wallonne permettant d'organiser la présentation du cadastre des offres en santé mentale et assuétudes auprès du CPAS de Modave.</p> <p>Pour permettre l'identification des offres existantes en santé mentale et assuétudes, le RéLiA effectue des rencontres de services. En 2024, Le RéLiA a rencontré ; le SSM de Waremme (génération assuétudes), le pôle santé du service de prévention de la ville de Huy, l'ASBL « La Teignouse », le service Openado, l'association des alcooliques anonymes et des narcotiques anonymes, Seraing 5 (Plan de cohésion sociale de la Ville de Seraing), le service psychiatrique « Dédale » et son équipe mobile « Lila », l'ASBL NADJA, l'ASBL Cap Fly, la cellule mobile du projet territoire zéro sans abrisisme de Huy, l'ASBL Altis, le service MACADAM , le planning familial de Hannut, le STAGH (Service de Traitement des Assuétudes de Grâce-Hollogne), des Membres de l'IGL (Intergroupe Liégeois des maisons médicales) et des représentants de la CSD (Centrale des Soins à Domicile) de Seraing.</p> <p><b>Initiatives concrète pour 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau RéLiA continue à investiguer et à prendre en compte les offres pour les usagers de son territoire qui n'apparaîtront vraisemblablement pas dans le cadastre des structures subsidiées par l'Aviq et en informe la Fédito. Pensons notamment aux structures créées dans le cadre des Plans de cohésion sociale ou à</li> </ul> | <p>Le temps de travail attribué aux coordinateurs du RéLiA zone 4 et zone 5 sont insuffisants pour identifier et rencontrer tous les partenaires, ce qui nous permettrait d'étoffer le cadastre des offres d'aide et de soins spécialisés en assuétudes.</p> |  |  | <p>santé mentale et assuétudes à la demande ou par initiative des coordinateurs du RéLiA.</p> |
|--|--|--|--|---|

|       |   |   |  |  |   |
|-------|---|---|--|--|---|
|       | <p>d'autres initiatives portées par la Wallonie, mais hors des compétences de l'AviQ.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le RéLiA continuera d'effectuer des rencontres de services proposant une offre en santé mentale et assuétudes.</li> </ul>  |   |  |  |   |
| 1.1.2 | Etablir un rapport relatif à l'actualisation du cadastre de l'offre d'aide et de soins – Pas prioritaire  |   |  |  |   |
|       | Initiatives concrètes   | Outils/moyens   | Public cible   | Échéances  | Evaluation  |
|       | <p>Le RéLiA dispose d'un cadastre très étoffé de structures proposant de l'aide et des soins pour nos publics cibles. Ce document est une première étape nécessaire mais il reste à résoudre différents problèmes dont certains ont été relevés par le premier avis d'inspection pour la zone 4 et la zone 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement des membres du réseau à respecter les conditions visées à l'article 631, alinéa 6 du Code décrétal;</li> <li>La composition des membres du réseau répond au prescrit de l'article 631 du Code mais n'est pas encore étendue à l'ensemble des personnes morales visées par le Code ;</li> </ul> <p>Pour rappel, le Plan d'actions 2024 prévoyait d'établir une convention cadre, respectant le code décrétal, qui permettrait de circonscrire avec plus de précision le RéLiA. En effet, l'organisation du RéLiA ayant été accueillie par délégation de la Ville de Liège par la PFPL, une ASBL spécifique n'a pas été créée.</p> <p>Cette situation était à l'origine d'un manque de précisions quant aux droits et obligations des membres du réseau ; les statuts de la PFPL étant adaptés, très logiquement, à ses propres membres.</p> <p>Vu la situation un peu floue des plateformes de concertation en santé mentale, il avait été décidé de postposer la réflexion autour de cette convention.</p> | <p><u>A disposition :</u></p> <p>Le RéLiA dispose déjà d'un cadastre très étoffé de structures proposant de l'aide et des soins pour nos publics cibles.</p> <p>Le RéLiA dispose du matériel informatique nécessaire à la rédaction de la convention et également du matériel de bureau nécessaire à la fluidité de communication.</p> <p>Le RéLiA dispose d'une <i>mailing list</i> à jour des membres du Comité de Pilotage du RéLiA et organise les réunions de ce Comité pilotage.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collaborent étroitement avec le REALISM, Fusion Liège et la PFPL.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail</p> | <p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes.</p> <p>Le Réseau RéLiA, en collaboration avec la PFPL</p> | <p>Les coordinateurs espèrent pouvoir rédiger la nouvelle convention cadre pour fin d'année 2025 pour que le Comité de pilotage du RéLiA puisse analyser, évaluer et valider le document de synthèse.</p> <p>Toutefois, la mise à jour restera permanente.</p> <p>En effet, les institutions désireuses de rejoindre le RéLiA pourront le faire moyennant la signature de la convention cadre.</p> | <p>Nombre de réunion avec le Comité de Pilotage permettant l'évaluation et la validation des changements apportés au document de synthèse.</p> <p>Nombre de nouvelles conventions cadres signées.</p> <p>Nombre de réunion de rencontre organisées entre les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 et les structures proposant une offre d'aide et de soins.</p> |

|  |   |   |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|
|  | <p>En effet, une évolution structurelle de la PFPL aurait pu être de l'ordre du possible et ses statuts auraient dès lors pu permettre d'inclure les particularités du RéLiA. Devant le statut quo constaté en 2024, les membres du Comité de pilotage du RéLiA pensaient pouvoir poursuivre le travail de réflexion concernant la convention cadre en 2025.</p> <p>Précisons que certaines modifications nécessaires ont été apportées au cadastre du RéLiA en termes d'ajout des nouvelles structures et de mise à jour des adresses des institutions concernées en 2024. Il n'a pas été possible d'avancer beaucoup plus dans cette problématique en 2024.</p> <p><b><u>Pour 2025, le RéLiA tentera, de réaliser une convention cadre entre tous les partenaires du réseau assuétudes.</u></b></p> <p>A savoir ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un document Martyr "convention cadre" et le diffuser auprès des membres du comité de Pilotage.</li> <li>- Mettre ce document à l'ordre du jour d'une réunion du Comité de Pilotage pour approbation.</li> <li>- Créer une liste de toutes les institutions potentiellement concernées (adresse, email...) en se référant notamment à la liste des personnes morales énumérées à l'article 631 du Code.</li> <li>- Contacter tous les partenaires potentiels et leur proposer de signer la convention cadre.</li> <li>- Proposer des séances d'information individuelle ou collective sur le RéLiA, en fonction des demandes éventuelles. Et ce, pour expliquer l'esprit de cette convention cadre (lors d'une demi-journée d'information par exemple).</li> </ul> | <p>suffisant pour : contacter les partenaires, organiser les rencontres de présentation, récolter les documents signés, échanger avec les différentes plates-formes et réseaux en santé mentale et actualiser le cadastre existant et sa synthèse.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et zone 5 sont toujours en attente des conséquences possibles des modifications positives du nouveau décret, modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et ses services actifs en Wallonie et de son AGW pour rédiger la convention cadre.</p> |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|

|       |   |   |   |   |  |
|-------|---|---|---|---|--|
|       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer avec la coordination de la PFPL, la coordination du projet Fusion Liège et la coordination du REALISM afin d'informer l'ensemble de leurs membres de notre initiative de convention.</li> <li>- Actualiser le cadastre de l'offre d'aide et de soins qui ne comprendra plus que les signataires de la convention cadre du RéLiA</li> <li>- Réaliser un document de synthèse</li> </ul> <p>Relevons néanmoins que des conventions ont été conclues avec les membres du RéLiA autour de problématiques spécifiques à certains groupes cibles (Réduction des risques en milieu festif, Jeunes et Consommations, convention d'affiliation des partenaires du réseau en zone 4...)</p>   |   |   |   |  |
| 1.1.3 | Etablir un rapport relatif à la description des fonctions que remplit chacune des structures identifiées – Pas prioritaire  |   |   |   |  |
|       | Initiatives concrètes   | Outils/moyens   | Public cible  | Échéances   | Evaluation   |
|       | <p>L'identification des structures du RéLiA (Zone 4 et Zone 5) et des fonctions qu'elles organisent (l'accueil et l'information des bénéficiaires, l'accompagnement psychosocial, la prise en charge psychothérapeutique et médicale, les soins, la réduction des risques) a continué à être soutenue en 2024 par la coordination du RéLiA.</p> <p>Précisions qu'en 2023, Madame Steenhout, coordinatrice du RéLiA Zone 4 avait mis en place un groupe de travail intitulé « GT répertoire », spécifique à la zone, ayant pour objectif de détailler les fonctions des structures identifiées et de mettre en évidence les coordonnées de chacune des structures, via une plateforme numérique.</p> <p>En 2024, Madame Borrey, nouvelle coordinatrice en fonction du RéLiA zone 4, avait repris le projet en cours.</p> | <p><u>A disposition</u> :</p> <p>Nous disposons des outils du Réseau JandCo pour l'offre concernant les jeunes, leurs proches et les professionnels non spécialisés.</p> <p>Rappelons également qu'un outil a été créé, par les membres de l'Atelier Alcoolisme, en ce qui concerne l'offre d'aide et de soins aux personnes qui présentent des problèmes dans leur consommation d'alcool. Cet outil est consultable sur le site du</p> | <p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes.</p> <p>Les usagers/proches et professionnels</p> | <p>Envisager une première ébauche de l'outil « éventail » de prise en charge assuétudes avant la fin d'année 2025, selon le temps de travail imparti de la coordinatrice en zone 4.</p> <p>Envisager l'actualisation de l'outil "Question d'alcool, ou s'adresser ?" pour la fin d'année 2025, selon le temps de travail imparti des coordinateurs RéLiA.</p> | <p>Nombre de réunion avec le Comité de Pilotage permettant l'évaluation et la validation du document de synthèse.</p> <p>Nombre de réunion avec les membres du Comité de pilotage et du réseau permettant de réfléchir à un outil alternatif qui rencontrerait davantage les attentes des membres.</p> |

|  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| <p>Après une première rencontre avec les membres de ce groupe de travail, Madame Borrey a été interpellé par les opérateurs du Projet « Territoire zéro sans Abrisme » présents. Ceux-ci nous ont informé qu'une nouvelle plateforme numérique sera prochainement créée et qu'elle reprendra également le descriptif des structures ayant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes.</p> <p>En concertation avec les membres, le groupe de travail a décidé de ne plus poursuivre les rencontres afin d'éviter les doublons. Madame Borrey devait se mettre en contact avec le « facilitateur » du projet afin d'identifier les services spécialisés dans la prise en charge des assuétudes.</p> <p>Madame Borrey a conservé les fiches de fonction de chaque service proposant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes.</p> <p>Malheureusement, cette rencontre n'a pas pu s'organiser suite au retard de l'engagement du Facilitateur et de la création de la plateforme.</p> <p><u>Initiatives concrète pour 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordinatrice du RéLiA zone 4 tentera de recontacter le facilitateur de la plateforme numérique.</li> <li>• Rencontrer les services identifiés qui proposent une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes afin d'actualiser leurs fonctions.</li> </ul> | <p>RéLiA et est intitulé : « Question d'alcool : où s'adresser ».</p> <p>Enfin, une plaquette de présentation de l'offre d'aide et de soins en matière de jeux d'argent a été éditée en 2022.</p> <p>La coordinatrice du RéLiA zone 4 dispose des fiches de présentation et d'identifications des fonctions de chaque service proposant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. A savoir ; le dispositif Housing first, le SSM « Génération Assuétudes » de Waremme, le service de prévention de la ville de Huy, le service psychiatrique du CHR de Huy, l'ASBL Ombrage à Hannut, la maison médicale « Cap Santé » de Huy, l'ASBL « La Teignouse », l'association "Vie Libre" et l'association des "Alcoolique Anonyme".</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour :<br/>(Ré)actualiser l'outil "Question d'alcool, ou s'adresser ?"</p> |  | <p>Réfléchir à l'actualisation des outils du réseau Jandco. Echéance indéterminée.</p> <p>En 2025, les coordinateurs du RéLiA tenteront de simplifier et d'identifier sur le site internet les offres d'aide et de soins spécialisés en assuétudes</p> |  |
|--|---|--|--|--|

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  |  | <p>Elaborer un canevas facile à remplir qui devra permettre d'identifier rapidement les fonctions prises en charge par chaque service membre du RéLiA. Ce document pourrait être lié à la convention cadre du RéLiA</p> <p>Réaliser un document de synthèse permettant d'identifier les fonctions prises en charge par les services membres du RéLiA</p> <p>Actualiser et modifier l'outil, qui ne semblait pas atteindre en 2024 les objectifs de départ, du réseau Jandco.</p> <p>Mais aussi, d'acquérir les moyens financiers suffisants pour :</p> <p>Réaliser l'actualisation du site internet et/ou le recréer afin de simplifier l'actualisation des données. Notamment par, l'identifications des offres de soins existantes en matière d'assuétudes enfant/adultes.</p> <p>Créer un répertoire des services assuétudes spécifiques à la zone 4, en collaboration avec les structures identifiées.</p> |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|

|       |   |   |  |   |  |
|-------|---|---|--|---|--|
| 1.1.4 | Etablir un rapport de synthèse reprenant le cadastre de l'offre d'aide et de soins, la description des fonctions organisées par chacune des structures identifiées et la répartition des structures et des fonctions sur le territoire du RéLiA – Pas prioritaire   |   |  |   |  |
|       | Initiatives concrètes   | Outils/moyens   | Public cible   | Echéances   | Evaluation   |
|       | <p>Cet objectif n'est atteint que de manière très parcellaire étant donné que les objectifs opérationnels 2 et 3 doivent idéalement être remplis avant de pouvoir atteindre cet objectif. Actuellement, nous disposons de la répartition des structures sur le territoire du RéLiA en fonction des communes.</p> <p>Spécifiquement à la zone 4, la coordinatrice du RéLiA, en collaboration avec le réseau REALISM, le CLPS Huy-Waremme et la PFPL, organise et coordonne depuis 2024, un groupe de travail intitulé "GT assuétudes et santé mentale".</p> <p>Ce groupe a pour objectif d'organiser le 7/11/2025 une journée rencontre, entre les professionnels de première ligne et les services proposant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes et/ou en santé mentale, sur le territoire Huy-Waremme. Il s'agira également d'identifier l'état des lieux des services existants et des besoins identifiés par les professionnels de première ligne.</p> <p><i>In fine</i>, cela permettra d'avancer sur la rédaction d'un rapport de synthèse reprenant le cadastre des offres existantes, les fonctions des structures identifiées et la répartition de celles-ci en zone 4.</p> <p><b>Initiatives concrètes pour 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le RéLiA espère pouvoir présenter la répartition de l'offre d'aide et de soins en assuétudes en termes de structures et en termes de fonctions assurées sur les 2 territoires (zone 4 et 5)</li> <li>Poursuivre, en collaboration avec les partenaires de réseau, la mise en place de la journée « rencontre » organisée dans le groupe de travail</li> </ul> | <p><u>A disposition :</u><br/>La coordinatrice du RéLiA zone 4 dispose des collaborations nécessaires à la mise en place d'une journée rencontre permettant de répondre, en partie, à l'objectif opérationnel ci-dessus.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA disposent du matériel informatique et de bureau nécessaire à la réalisation du document de synthèse.</p> <p>Le RéLiA dispose déjà d'un cadastre très étoffé de structures proposant de l'aide et des soins pour nos publics cibles.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour ;</p> <p>Réfléchir et mettre en place un outil reprenant le cadastre de l'offre d'aide et de soins, la description des fonctions organisées par chacune des structures identifiées et la répartition des structures et des</p> | <p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes en zone 4 et en zone 5.</p> <p>Toute structure d'aide et de soins ayant une offre en santé mentale.</p> <p>Le public ciblé est également les usagers, les proches d'usagers et les professionnels.</p> | <p>Il serait prématuré de tenter de remplir la totalité de cet objectif en 2025 étant donné que les 2 premiers objectifs opérationnels n'étaient toujours pas atteints à 100% en décembre 2024. Cet objectif sera un des objectifs poursuivis en 2025, voir 2026.</p> | <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera et avalisera le document de synthèse.</p> <p>Toutefois, la mise à jour restera permanente. En effet, les institutions désireuses de rejoindre le RéLiA pourront le faire moyennant la signature de la convention cadre. Cela nécessitera de mettre à jour tous les documents du RéLiA.</p> <p>Nombre de participations des coordinateurs du RéLiA zone 4 au GT santé mentale et assuétudes</p> <p>Nombre d'identification de nouveau service proposant une offre en santé mentale et assuétudes relayés par les coordinateurs du RéLiA, les partenaires de Réseau REALISM, Fusion Liège, Plateforme psychiatrique Liégeoise, le Réseau Alto et la Fédito Wallonne.</p> |

|  |  |   |  |  |   |
|--|--|---|--|--|---|
|  | <p>« Santé mentale et assuétudes » de la zone 4 permettant d'identifier les services, leurs fonctions et leurs zones d'action.</p> | <p>fonctions sur le territoire du RéLiA et réaliser un document de synthèse.</p> <p>Mais aussi, d'acquérir les moyens financiers suffisants pour la réalisation d'un outil et/ou rapport de synthèse, accessible pour tous.</p> |  |  | <p>Nombre de rencontre entre les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 et les services proposant une offre en santé mentale et assuétudes à la demande ou par initiative des coordinateurs du RéLiA.</p> |
|--|--|---|--|--|---|

**1.2 Objectif général :** Identifier, en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale, la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes en zone 4 et 5 - Prioritaire

|       |  |   |  |   |   |
|-------|--|---|--|---|---|
| 1.2.1 | Relever les besoins en matière de demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA  |   |  |   |   |
|       | Au niveau des professionnels   |   |  |   |   |
|       | Initiative concrète  | Outils-moyens   | Public cible   | Echéances   | Evaluation  |
|       | <p>Le RéLiA utilise plusieurs outils leur permettant de récolter les besoins des professionnels en matière de demande d'aide et de soins en assuétudes.</p> <p>Prioritairement, il s'agira de donner la « parole » aux professionnels membres du RéLiA lors des ateliers qui sont proposés au sein des deux territoires du RéLiA tels que ; les ateliers assuétudes zone 4 et 5, les ateliers alcoolisme, les ateliers risquer moins de la zone 5, les ateliers intervision clinique de la zone 4 (cfr mission 5), le nouveau GT « Safe Use » de la zone 4, les ateliers Jandco.</p> <p>La présence des coordinateurs du RéLiA au sein des réseaux de santé mentale et d'assuétudes ainsi que d'autres réseaux de concertation locaux permet également</p> | <p><u>A disposition :</u><br/>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collabore étroitement avec le REALISM, Fusion Liège et la PFPL. Dans ce sens, ils participent au Comité de réseau de Fusion Liège, mais aussi aux groupes de travail de la Plateforme psychiatrique Liégeoise permettant d'échanger et de prendre connaissances des besoins des professionnels en matière d'assuétudes.</p> <p>Par ailleurs, le RéLiA Zone 5/ Réseau Liégeois de réduction des</p> | <p>Les services proposant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes</p> <p>Le réseau RéLiA</p> <p>Les professionnels de première ligne et les professionnels membres du RéLiA</p> <p>Les réseaux de santé mentale</p> | <p>En continu</p> <p>Lors des ateliers organisés et planifiés par le RéLiA</p> <p>Lors des rencontres à la demande</p> <p>Lors des réunions des réseaux de concertation locale planifiés par ce même réseau.</p> <p>De manière indéterminée lors des demandes formulées sur la page internet.</p> | <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera les constats réalisés et décidera des suites utiles.</p> <p>Evaluation des besoins lors de chaque groupe organisé.</p> <p>Nombre d'ateliers proposés<br/>Nombre de personnes ayant participé à l'analyse des besoins du CLPS.</p> <p>Nombre de demande sur le site internet</p> |

|  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| <p>d'identifier et de récolter les besoins des professionnels en matière d'assuétudes. (cfr mission 2)</p> <p>Enfin, les coordinateurs du RéLiA restent attentifs aux besoins identifiés via les réseaux de communication auxquels ils font parties mais aussi via le site ou les professionnels posent des questions.</p> <p>Commençons par un présupposé de base récolté par les professionnels. A savoir ; la nécessité de maintenir et de pérenniser l'existant. En effet, il paraîtrait tout à fait inadéquat d'investir dans de nouvelles offres d'aide et de soins si l'éventail de l'offre existante devait être réduit par ailleurs.</p> <p>L'absence de consensus pour intégrer les salles de consommation à moindre risque au sein du dernier décret relatif aux assuétudes a eu des conséquences dommageables pour la pérennité des prises en charge spécifiques et pour le personnel du dispositif Liégeois Safti (tous les travailleurs ont reçu leur préavis). Actuellement, la salle de consommation à moindre risque SAFTI est fermée. Il est important que ce dispositif puisse réouvrir dans de bonnes conditions. Par ailleurs, soulignons que l'accès à l'héroïne pharmaceutique reste également souhaité.</p> <p>Les professionnels, membres du RéLiA, insistent également sur la complémentarité indispensable de l'offre d'aide et de soins existante. Cette offre doit s'envisager sur un continuum prévention - réduction des risques – soins.</p> <p>Une fois cette consolidation stratégique du secteur effectuée, une attention particulière devrait être réservée à l'accès au logement pour les usagers consommateurs par :</p> | <p>risques en milieu festif, constatant le manque de moyen évident alloué à la réduction des risques a obtenu en 2024 pour la dixième année consécutive une subvention de 2000€ de la part de la Ville de Liège dans le cadre du projet « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collaborent étroitement avec les professionnels, membres du RéLiA et entretiennent de bons contacts favorisant l'échange et la récolte des besoins.</p> <p>Le RéLiA possède un outil informatique permettant l'accueil des demandes des professionnels et des usagers en ligne.</p> <p>Le RéLiA zone 4 organise un groupe de travail permettant d'identifier les besoins sur le territoire Huy-Waremme et dispose des collaborations nécessaires à la mise en place de cette journée.</p> |  |  |  |
|--|---|--|--|--|

|   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'une structure spécifique</li> <li>• La création de structures de soins intermédiaires entre l'étape hospitalière et le retour à domicile (relevons par ailleurs l'absence fréquente de domicile pour nos publics cibles). Il s'agit ici de développer des lieux résidentiels non hospitaliers, notamment des centres de vie communautaire (des structures proches des habitations protégées, disposant d'un encadrement spécifique et adapté à nos publics cibles).<br/><i>Notons qu'en zone 4, l'ASBL Ombrage a développé un service résidentiel à destination d'usagers consommateurs. Depuis 2024, le service de maison supervisée est reconnu par l'AVIQ en tant qu'hébergement collectif.</i></li> <li>• Renforcer le projet Housing First en s'assurant que les usagers de drogues puissent avoir accès à ce projet.</li> <li>• Améliorer, dans les structures généralistes existantes, les compétences du personnel dans le domaine des Assuétudes.</li> </ul> <p>Une attention particulière devrait également être portée sur le renforcement de l'accueil à bas seuil et les structures supplémentaires de crise et d'urgence qui mériteraient de voir le jour.</p> <p><i>Notons qu'en zone 4, l'ASBL Ombrage a également développé un accueil à bas seuil pour les usagers, proches et professionnels, depuis juillet 2024.</i></p> <p><i>Le « Pôle santé » du service de prévention de la ville de Huy a, lui aussi, amélioré son espace d'accueil à très bas seuil des usagers consommateurs grâce à la subvention obtenue dans le cadre du projet « territoire zéro sans abus ». Par ailleurs, un nouveau dispositif d'équipe mobile est en cours. Enfin, Le pôle santé a également créé un comptoir d'échange de seringue, effectif depuis juin 2024. La coordinatrice du RéLiA zone 4 participe aux GT comptoir qui sont organisés par le service de prévention de la ville de Huy et a par ailleurs, aidé le service à entamer des</i></p> | <p>Le RéLiA organise également plusieurs ateliers permettant aux membres du RéLiA zone 4 et zone 5 d'identifier les besoins en matière d'assuétudes.</p> <p>La coordinatrice du RéLiA zone 4 participe déjà à plusieurs réseaux de concertation locale lui permettant de récolter les besoins de demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes tels que ; la chambre santé, la commission logement, le comité d'accompagnement du PCS de Hannut, la commission maltraitance de Huy, le comité d'accompagnement du Relai social de Huy,...)</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour :</p> <p>Organiser les rencontres, les événements, les ateliers et répondre aux demandes des professionnels et bénéficiaires.</p> <p>Réaliser un document permettant de proposer une analyse des demandes des professionnels et des bénéficiaires.</p> |  |  |  |
|---|--|--|--|--|

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| <p>démarches concernant une demande de subvention facultative pour 2025.</p> <p>Enfin, en 2024, le RéLiA a participé aux réflexions et la construction de l'appel à projet « Drogues illicite et psychiatrie » du réseau Fusion Liège.<br/>Il s'agissait de proposer un projet répondant aux besoins identifiés par les professionnels et les bénéficiaires en cas de crise.</p> <p>Le RéLiA a pu y mettre en évidence la difficulté de gestion et de mise en place d'une trajectoire de soin durant une crise pour ce type de public. Notamment, dans les communes plus rurales où l'accès à la mobilité et au service proposant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes et santé mentale est réduit.</p> <p>Plus spécifiquement à la zone 4, les besoins relevés dans les demandes d'aide et de soins spécialisés en assuétudes sont aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire ou renforcer l'articulation entre les structures généralistes existantes et les services spécialisés. <i>En 2024, la coordinatrice a été interpellé à plusieurs reprises par des médecins généralistes et/ou cellule de soin à domicile afin de les orienter vers des services spécialisés en assuétudes sur le territoire Huy-Waremme. En fonction des demandes, l'orientation s'est portée sur : Le pôle santé de la ville de Huy et comptoir d'échange de seringue, les associations de type groupe de parole « AA » et « Vie Libre », les services de santé mentale, les alcoologue et addictologue locaux, l'ASBL Ombrage, l'ASBL « La Teignouse », le dispositif Housing first et le service psychiatrique du CHR de Huy.</i></li> <li>• Accorder une attention particulière au public des médecins généralistes et des pharmaciens en leur</li> </ul> | <p>Mais aussi, d'acquérir les moyens financiers suffisants pour :</p> <p>Mettre en place des journées d'identification des besoins.</p> <p>Améliorer le site internet et/ou créer un outil permettant de recenser les besoins.</p> |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

|   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| <p>donnant accès à des informations, formations ou interventions concernant la problématique des assuétudes. Une rencontre « médecins-pharmaciens » a été organisée en avril 2024 par le réseau ALTO afin d'aborder le manque de pharmacie délivrant les traitements de substitution et les difficultés constatées en termes de prescription médicale. La coordinatrice du RéLiA a pu y présenter le réseau assuétudes et échanger autour des représentations de chacun ainsi que la trajectoire de soins d'usagers consommateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter aussi bien au niveau administratif, que financier, la procédure de subvention facultative, en particulier lorsque les dossiers sont rentrés par des petites structures qui n'ont pas les moyens financiers d'avancer les fonds liés à l'engagement de personnel. En 2024, le comité de pilotage du RéLiA a continué le soutien apporté à l'ASBL Ombrage vis-à-vis de la demande de subvention facultative 2024, 2025 et la demande d'agrément en tant que service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Notamment par l'articulation des services pouvant les aider à rédiger la demande d'agrément, la relecture du dossier mais aussi à soutenir leur initiative lors des rencontres organisée entre le Cabinet du ministre de la Santé et la Fédito Wallonne qui avaient, en partie, pour objectif d'aborder les difficultés des services.</li> </ul> <p>Précisons que le service, situé à Hannut, accueille un public adulte consommateur associé ou non à une vulnérabilité psychique. Depuis juillet 2024, le service a élargi son public en proposant un accueil à bas seuil aux consommateurs, aux proches du consommateur mais aussi aux professionnels de première ligne qui en font la demande. Plusieurs actions en matière de réduction des risques y sont également développées depuis 2024. L'ASBL amène donc une offre de soin complémentaire à l'existant en termes de</p> |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|

|   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| <p><i>mission et de par sa localisation dans une commune où il y a peu d'offres en matière d'assuétudes. L'ASBL Ombrage a reçu une réponse favorable à sa demande de subvention facultative 2024 dans le cadre du décret assuétudes.</i></p> <p><i>La coordinatrice du RéLiA zone 4 a également soutenu le nouveau dispositif du pôle santé et cellule mobile du service de prévention de la ville de Huy dans la rédaction de leur demande de subvention facultative 2025, en collaboration avec le CLPS HW.</i></p> <p>Enfin, la coordinatrice du RéLiA zone 4, en collaboration avec le REALISM, la PFPL et le CLPS Huy-Waremme organise, depuis 2024, un nouveau GT « Santé mentale et assuétudes » qui permettra d'identifier, lors d'une journée de rencontre avec les professionnels, les besoins en matière d'assuétudes et de santé mentale chez les enfants, ados et adultes.</p> <p>La coordinatrice du RéLiA zone 4 participe également à la chambre santé 3, du territoire Huy-Waremme, organisé par l'ASBL Maillage. Ce nouveau groupe de travail, auquel plusieurs partenaires de santé sont présents tels que le CLPS HW, le réseau Fusion Liège, la PFPL, le GLS, l'ONE, un représentant du cercle des médecins, la direction de certains hôpitaux et d'autres, a pour but d'identifier les besoins des usagers et des professionnels en matière de santé et d'assuétudes. Avec une finalité de pouvoir y répondre par le biais d'un renforcement des services existants et/ou la création d'un nouveau dispositif et d'envisager les financements possibles. La coordinatrice a participé à 4 réunions. Précisions qu'au départ de cette « chambre de concertation en santé », le CLPS Huy-Waremme diffusera largement en 2025, une enquête d'identification des besoins et des demandes d'aides et de soins en matière d'assuétudes auprès des professionnels.</p> |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|

|  |  |   |  |  |
|--|--|---|--|--|
| <p><b>Initiatives concrètes pour 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place des ateliers existants afin de récolter les besoins formulés par les professionnels, membres du RéLiA</li> <li>• Continuer de participer aux différents réseaux de concertation locale, réseau santé mentale et assuétudes afin de repérer les besoins et les demandes en matière d'assuétudes.</li> <li>• Continuer de soutenir et d'appuyer les professionnels dans les difficultés qu'ils rencontrent en lien avec les assuétudes (ex, orienter vers des services, aide à la rédaction d'une demande de subvention, ...)</li> <li>• Tenter de répondre aux besoins déjà identifiés (cité ci-dessus).</li> <li>• Rester attentifs aux besoins de demande d'aides et de soins en matière d'assuétudes, notamment via le site internet.</li> <li>• Spécifiquement à la zone 4, poursuivre la mise en place de la journée rencontre organisée dans le cadre du GT « santé mentale et assuétudes » et établir un rapport de synthèse des besoins de demande d'aides et de soins en matière d'assuétudes.</li> </ul> |  |   |  |  |
| <p>Au niveau des bénéficiaires</p>   |  |   |  |  |
| <p><b>Initiatives concrètes</b></p>  | <p><b>Outils/moyens</b></p>  | <p><b>Public cible</b></p>                                  | <p><b>Échéances</b></p>  | <p><b>Evaluation</b></p>   |
| <p>Le RéLiA utilise plusieurs outils lui permettant de récolter les besoins des bénéficiaires en matière de demande d'aide et de soins en assuétudes. Notamment en restant attentifs aux besoins identifiés via les réseaux de communication (presse...) mais aussi via notre site et/ou par toutes demandes formulées sur les adresses mails ou sur les numéros d'appel du RéLiA.</p> <p>De plus, la présence des coordinateurs du RéLiA aux divers évènements et/ou aux journées rencontres (incluant la présence des bénéficiaires) permettent également de</p>   | <p><u>A disposition</u> :</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et zone 5 collaborent étroitement avec le REALISM, Fusion Liège et la PFPL. Notamment les agents de liaison locaux.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA participe au Comité de réseau de Fusion Liège, mais aussi aux</p> | <p>Les usagers consommateurs, proches de consommateurs.</p> | <p><b>En continu</b></p> <p><b>Lors des évènements programmés.</b></p> | <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera les constats réalisés et décidera des suites utiles.</p> <p>Nombre de personnes ayant participé à l'analyse des besoins du CLPS.</p> <p>Nombre de demande sur le site internet</p> |

|  |   |   |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|
|  | <p>récolter les besoins et les demandes d'aide et de soins en matière d'assuétudes. <i>En 2024, le RéLiA a participé à la journée Nomade de Huy, mais aussi au cycle de conférence sur le cerveau et la soirée « ciné-rencontre », en collaboration avec le réseau REALISM. Notons que chacun de ces événements étaient accessibles aux usagers et aux proches d'usagers.</i></p> <p>Spécifiquement à la zone 4, la collaboration avec le CLPS de Huy-Waremme est un atout indispensable permettant d'échanger sur la récolte des besoins de demandes d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. En effet, le CLPS a pour mission de recenser les besoins sur le territoire Huy-Waremme tant au niveau des professionnels que des usagers.</p> <p>Commençons par un présupposé de base récolté par les bénéficiaires. A savoir ; une demande d'aide dans la recherche d'un psychologue mais aussi d'un médecin psychiatre, médecin généraliste et/ou spécialisé en addictologie. Mais aussi, une demande d'orientation vers un service spécialisé en assuétudes pour l'usagers ou pour le proche de l'usager consommateur. Et enfin, une demande d'aide dans la recherche d'un logement.</p> <p><u>En 2024, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a effectué les initiatives suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer l'accessibilité pour des usagers de drogues de pouvoir être suivi psychologiquement, sachant que lorsqu'il n'y a qu'un psychologue dans une structure spécialisée, il ne peut en général suivre qu'une seule personne de la famille ; <i>En 2024, la coordinatrice a été interpellé à plusieurs reprises par des consommateurs ou proches d'usager consommateur afin de les orienter vers un suivi psychologique sur le territoire Huy-Waremme. La coordinatrice a orienté les demandes vers les psychologues de première ligne du réseau Fusion Liège et du REALISM</i></li> </ul> | <p>groupes de travail de la Plateforme psychiatrique Liégeoise permettant d'échanger et de prendre connaissances des besoins des bénéficiaires en matière d'assuétudes mais aussi et d'explorer la thématique de la Pair-aidance.</p> <p>Le RéLAa zone 4 dispose d'un listing étoffé de psychologue indépendant, de médecin généraliste, médecin psychiatre et spécialiste en addictologie.</p> <p>Le RéLiA a déjà pu collabore avec les associations des familles et/ou de patients et entretien de bon contact avec l'association Similes.</p> <p>Le RéLiA possède un outil informatique permettant d'accueillir les demandes des usagers en ligne.</p> <p>Le RéLiA zone 4, collabore étroitement avec le CLPS HW ayant une expertise dans l'analyse des besoins et pouvant réaliser ce travail de recensement.</p> <p><a href="#">A acquérir :</a></p> |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|

|  |   |   |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|
|  | <p><i>mais aussi vers des psychologues indépendants recensés sur une liste de référencement réalisée en interne.</i></p> <p><i>La coordinatrice du RéLiA zone 4 a également participé à la matinée de présentation du projet PPL du réseau Fusion Liège et de du réseau REALISM.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser une liste de médecin psychiatre, de médecin généraliste, de médecin spécialisé en assuétudes et des pharmacies sur le territoire Huy-Waremme. En 2024, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a établi une liste de référencement de chaque pharmacie et médecins (spécialisés ou non) sur le territoire. Cette liste ne figure pas sur le site internet du RéLiA en raison des normes et des accords RGPD nécessaires. Elle est donc gardée en interne.</li> <li>• Collaborer de manière continue avec des associations de familles et de patients actives sur la zone 4 et la zone 5. En 2024, le RéLiA a collaboré avec l'ASBL SIMILES dans le cadre de l'organisation d'un ciné-rencontre abordant la place du proche consommateur. Il s'agissait également de pouvoir identifier les besoins de demandes d'aide et de soins en matière d'assuétudes chez les proches du consommateur.</li> </ul> <p><b><u>Pour 2025, il s'agira prioritairement de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de relever la parole des bénéficiaires, en collaboration avec la PFPL, le réseau Réalism, le réseau Fusion Liège et les réseau assuétudes.</li> <li>• Contribuer et participer à l'analyse de l'enquête qui sera lancée par le CLPS Huy-Waremme, auprès de la population générale afin de recenser leur connaissance sur l'offre d'aide et de soin existante en matière de santé et d'assuétudes sur le territoire ainsi que les besoins qu'ils identifient.</li> <li>• Rester attentifs aux demandes d'aide et de soins en matière d'assuétudes via les canaux de communication auxquels le RéLiA fait partie et site internet.</li> </ul> | <p>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour :</p> <p>Organiser des rencontres et des événements à destination des usagers.</p> <p>Mais aussi, acquérir les moyens financiers suffisants pour :</p> <p>Mettre en place des journées d'identification des besoins.</p> <p>Améliorer le site internet et/ou créer un outil permettant de recenser les besoins.</p> |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser, selon le temps de travail imparti et les budgets alloués au RéLiA, un évènement à destination des usagers et/ou proches d'usager.</li> </ul> |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|

**2. La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude ;**

|       |   |   |  |   |   |
|-------|---|---|--|---|---|
| 2.1   | Organiser la concertation institutionnelle en matière d'assuétudes  |   |  |   |   |
| 2.1.1 | Organiser le comité de pilotage   |   |  |   |   |
|       | Initiative concrète   | Outils-moyens   | Public cible   | Echéances   | Evaluation  |
|       | <p><b>Organiser les réunions du comité de Pilotage</b><br/>                     Pour rappel, le CP est composé de représentants de structures d'aide et de soins spécialisés en assuétudes du public et du privé. Ils sont chargés de veiller au bon fonctionnement du RéLiA et de valider ses choix stratégiques. (cfr 1.4 – identification des membres du réseau)<br/>                     En 2024, 4 Comité de pilotage ont été organisés dont 2 en zone 4 et deux autres en zone 5.</p> | <p><u>A disposition</u> :<br/>                     Le RéLiA dispose de 2 lieux d'accueil au sein des sièges d'exploitation du RéLiA pour organiser des rencontres.<br/>                     Bon contact et collaboration avec les membres du RéLiA et du CP</p> <p><u>A Acquérir</u> :<br/>                     /</p> | <p>Les membres du CP</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA</p> <p>La coordinatrice de la PFPL invitée</p> <p>Les partenaires invités</p> | <p>4x/an</p>  | <p>Nombre de Comité de Pilotage</p>   |
| 2.1.2 | Organiser des visites de services   |   |  |   |   |
|       | Initiatives concrètes   | Outils/moyens   | Public cible   | Echéances   | Evaluation  |
|       | <p>Pour répondre à cette mission en 2024, la coordinatrice de la zone 4, plusieurs initiatives ont été prises. A savoir ;</p> <p>La coordinatrice du RéLiA organise ses ateliers d'intervision clinique et assuétudes au sein des différents services membres du RéLiA afin de permettre à chacun de découvrir les lieux.</p>   | <p><u>A disposition</u> :<br/>                     Les coordinateurs du RéLiA disposent de leur propre véhicule pour rencontrer les partenaires du territoire et bénéficie d'un remboursement des frais de km.</p>  | <p>Le RéLiA</p> <p>Les membres du réseau RéLiA</p> <p>Tous services pouvant offrir une</p>   | <p><b>En continu, en fonction du temps imparti des coordinateurs.</b></p> <p><b>Au minimum 2 visites par an</b></p> | <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera les constats réalisés.</p> <p>Nombre de rencontres entre les membres du RéLiA</p> |

|  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|---|
| <p>De plus, lors de chaque atelier, une présentation d'un service extérieurs ou membres du RéLiA offrant une aide et/ou du soins en matière d'assuétudes ou, proposant une complémentarité dans la prise en charge est planifiée.</p> <p>Elle a également organisé des rencontres avec plusieurs partenaires proposant une offre en santé mentale et/ou en assuétudes. A savoir ; le SSM de Waremme « service Génération assuétudes », le Pôle santé du service de prévention de la ville de Huy, l'ASBL La Teignouse à Aywaille, l'association des Alcoolique Anonyme, le service Openado de Hannut et Waremme, l'association « Vie Libre » de Hannut, l'ASBL Seraing 5, le service Dédale de l'Hopital Isosl, l'ASBL Nadja à Liège, l'ASBL Cap Fly de Liège, la cellule mobile du Service de Prévention de la ville de Huy, la coordinatrice du pôle santé du service de Prévention de la ville de Huy, afin d'échanger sur la possibilité d'introduction d'une demande de subvention facultative, via le décret assuétudes, l'association des Narcotiques Anonyme, le service Macadam.</p> <p>La coordinatrice du RéLiA zone 4 a aussi rencontré des partenaires confrontés à la prise en charge de problématique d'assuétudes afin d'y présenter le RéLiA et d'envisager des synergies possibles. En 2024, elle a rencontré ; la maison d'accueil « La traille » à Engis, l'ASBL « Horizon nouveau » à Wanze, le SAS « Emergence » de Seraing, le CLPS de Huy, le Service d'Entraide Familial de Huy, le PCS de Hannut, le Service d'entraide Familial de Huy, pour la préparation de l'atelier intervision, le Collectif Logement de Hannut, l'AMO « La Particule » de Hannut, le Service d'aide à la jeunesse de l'arrondissement de Huy, l'AMO du Laveu, services droits des jeunes, la coordinatrice du GLS Huy-Waremme, l'AMO le CLAJ de Liège, l'ASBL Altis de Huy, l'Oasis familial de Hannut.</p> <p>Elle a également représenté le RéLiA auprès des</p> | <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collabore étroitement avec les membres du réseau et a de bon contact avec les professionnels permettant de bonnes synergies et favorisant les rencontres.</p> <p>Le RéLiA dispose déjà d'un cadastre très étoffé de structures proposant de l'aide et des soins pour nos publics cibles.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour organiser des rencontres.</p> | <p>complémentarité dans les difficultés rencontrées en matière d'assuétudes.</p> |  | <p>Nombre de rencontres et/ou d'immersions réalisés par les coordinateurs du RéLiA</p> <p>Nombre de représentation du RéLiA au sein des partenaires</p> |
|--|--|--|--|---|

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| <p>partenaires suivants : le PCS de Hannut dans le cadre du projet « salon de la santé », le PCS de Seraing dans le cadre du comité d'accompagnement, le GT des mardis de la coordination du GLS, le GT « coordination Accueil » du PCS, CPAS et PSSP de Waremme, le CPAS de Modave en partenariat avec la Fédito Wallonne, la journée Nomade organisée par le réseau REALISM, l'évènement « Ciné-rencontre » au centre culturel de Seraing, en collaboration avec le réseau Réalism, le Rassaef et la PFPL.</p> <p>Mais aussi, à la Commission Maltraitance de l'arrondissement de Huy, ayant pour thématique 2024-2025, les assuétudes. Le RéLiA zone 4 collabore afin d'orienter et d'informer le réseau sur les offres de service d'aides et de soins existante et à la mise en place d'intervision des membres représenté par un service spécialisé en assuétudes. La coordinatrice était présente à 2 commissions.</p> <p>Enfin, elle a aussi réalisé plusieurs immersions à ; une matinée d'immersion au sein du Centre Alfa à Liège, une matinée d'immersion au sein du SEF de Huy, une matinée d'immersion au sein du dispositif Housing First, une matinée d'immersion au CPAS de Charleroi dans le cadre de leur projet « Plan drogues » et une journée d'immersion et participation au colloque organisé par le centre Elipse de la Louvière.</p> <p><b><u>Pour 2025, il s'agira de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer l'organisation des ateliers assuétudes et intervision clinique, en tournante au sein des services, membres du RéLiA zone 4.</li> <li>• Organiser des visites de services pour permettre aux différents acteurs de mieux se connaître en vue de mieux s'articuler dans les prises en charges.</li> <li>• Organiser des rencontres et/ou l'immersion des coordinateurs du RéLiA avec les services existants, développant ou modifiant une offre en matière d'assuétudes.</li> </ul> |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

|       |   |  |   |   |  |
|-------|---|--|---|---|--|
|       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer d'organiser des rencontres au sein d'autres services membres du RéLiA ou de services qui sont confrontés à la prise en charge de problématiques d'assuétudes dans le but de présenter et faire connaître le RéLiA zone 4. Mais aussi d'envisager des synergies entre les services. Plusieurs visites sont envisagées pour 2025. A savoir ; <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nouvel abri de nuit de Waremme</li> <li>La maison médicale de Huy</li> <li>L'unité HIC zone 5</li> <li>La nouvelle équipe mobile du projet « Drogues illicites et psychiatrie »</li> <li>La nouvelle équipe Mobile psychiatrie d'urgence 24h/24h et gestion de la crise à destination des médecins, services d'urgence et service de police.</li> <li>Le GAPpp de Flémalle</li> </ul> </li> <li>Participer à des immersions. Pour 2025, la coordinatrice envisage une immersion au sein du comptoir d'échange de seringues à Huy, de la cellule mobile « aide en route » et autres en fonction du temps imparti.</li> </ul> |  |   |   |  |
| 2.1.3 | Organiser des groupes de travail thématiques  |  |   |   |  |
|       | Initiatives concrètes   | Outils/moyens  | Public Cible  | Echéances   | Evaluation   |
|       | <p>En 2024, une thématique a été priorisée : « La place de l'entourage dans la problématique de consommation de l'utilisateur ».</p> <p>Rappelons que le RéLiA aborde déjà, dans divers groupes de travail, des thématiques spécifiques tels que l'alcool, la consommation chez les jeunes et la réduction des risques en milieu festif et les assuétudes avec ou sans produit.</p> <p>Spécifiquement à la zone 4, la coordinatrice du RéLiA, en collaboration avec la PFPL, le REALISM et le CLPS principalement ont également créé un nouveau groupe de</p>   | <p><u>A disposition :</u><br/>Les coordinateurs collaborent étroitement et entretiennent de bon contact avec les réseaux de santé mentale permettant de développer des synergies et d'échanger sur des thématiques pouvant répondre aux besoins.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA collaborent étroitement avec les membres du RéLiA et sont</p> | <p>Les membres du réseau RéLiA</p> <p>Les services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes</p> <p>Les médecins généralistes de la zone</p> | <p>En réflexion continu</p> <p>De manière déterminée, en fonction de l'agenda des ateliers.</p> | <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera les constats réalisés et la mise en place des groupes de travail.</p> <p>Evaluation lors de chaque groupe organisé.</p> <p>Nombre d'ateliers organisés par le RéLiA.</p> |

|  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| <p>travail, nommé « GT santé mentale et assuétudes » afin de proposer un recensement des besoins qui permettra, <i>in fine</i> à définir les thématiques prioritaires et la mise en place de groupe de travail.</p> <p>Rappelons que le RéLiA organise déjà plusieurs groupes de travail thématique tels que : Atelier Jandco, Atelier alcoolisme et Atelier « risquer moins ». Le RéLiA organise également un atelier assuétudes en zone 5 et un autre, plus spécifique à la zone 4. Au départ de cet atelier, plusieurs GT thématiques peuvent s'organiser afin de répondre aux besoins identifiés.</p> <p>De plus, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a également contribué au projet Nomade initié par le REALISM, autour de la thématique « Jeunesse, consommation et santé mentale ». La coordinatrice n'a pas pu se rendre au différents GT organisés mais a participé à la construction de ce projet en s'informant des PV de rencontre. Elle était également présente lors de cette journée.</p> <p>Notons que le RéLiA reçoit de plus en plus de demande du secteur de la jeunesse concernant les thématiques de consommation d'alcool, de cannabis et de la vapote ainsi que la problématique de consommation sans produit chez les jeunes (cyberconsommation).</p> <p>Malheureusement, le temps de travail des coordinateurs du RéLiA n'a pas permis de répondre à ce besoin en 2024.</p> <p><b>Initiatives concrètes pour 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinir une thématique prioritaire. Le RéLiA envisage d'aborder la thématique de la consommation d'alcool chez les jeunes en y incluant la place des familles. Pour ce faire, le RéLiA envisage de rassembler l'atelier JandCo et l'atelier alcoolisme dans le but d'organiser un « Ciné-rencontre » dans le courant de l'année 2026. D'autres thématiques</li> </ul> | <p>attentifs à toutes les préoccupations qui pourraient être évoquées. Les bons contact établis permettent également d'organiser certaines rencontres dans les services.</p> <p>Le RéLiA possède un large réseau et un éventail de documentation permettant de repérer les thématiques émergentes.</p> <p>Le RéLiA dispose du matériel informatique nécessaire à l'organisation de ces ateliers.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Du temps de travail permettant d'analyser et d'organiser d'autres ateliers thématiques.</p> |  |  | <p>Nombre d'atelier auquel le RéLiA participe.</p> |
|--|---|--|--|--|

|       |  |   |   |  |  |
|-------|--|---|---|--|--|
|       | <p>pourront être retenues, notamment en zone 4, après la journée rencontre du secteur de la santé mentale et des assuétudes qui permettra d'identifier les besoins en la matière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place des groupes de travail thématique existants. Suite à la mise en place du nouveau réseau « Safe Use » en zone 4, la coordinatrice organisera dès 2025, un nouveau GT de réduction des risques nommé « GT Safe Use ».</li> <li>• Rester attentif aux possibilités de groupes thématiques à développer en lien avec la consommation de cannabis, de la vapote et des assuétudes sans produit chez les jeunes.</li> <li>• Selon le temps impartis, les coordinateurs souhaitent pouvoir participer à différents groupes de travail en lien avec les traitements de substitution.</li> </ul>                                 |   |   |  |  |
| 2.1.4 | Communication/partage d'information  |   |   |  |  |
|       | <b>Initiatives concrètes</b>   | <u>Outils/moyens</u>  | Public Cible  | Échéances  | Evaluation   |
|       | <p>En 2024, le partage d'information s'est fait par le « repartage » des mails. Soit à titre d'information et à l'initiative du RéLiA, soit à la demande de la personne de contact (souvent membre du réseau RéLiA ou du réseau santé mentale et assuétudes).</p> <p>Malheureusement, il n'a pas été possible cette année de partager des informations via la Relia's news car le temps de travail disponible est insuffisant.</p> <p>Le passage d'information s'effectue également via le site internet du RéLiA. En 2024, le RéLiA a commencé quelques premières modifications du site internet afin qu'il soit plus lisible et compréhensible. Néanmoins, les manipulations du site sont peu intuitives et chronophages.</p> <p><u>Initiatives concrètes pour 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la diffusion d'information par mail</li> </ul> | <p><u>A disposition :</u><br/>Le RéLiA dispose d'une adresse mail de contact permettant de coordonner les mails et pouvoir diffuser les informations.</p> <p>Le RéLiA est bien intégré dans les différentes plateforme et réseau de santé mentale et assuétudes. Ce qui lui permet d'avoir accès à de nombreuses informations pouvant être repartagé.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les moyens financiers permettant au RéLiA de</p> | <p>Professionnels</p> <p>Membre du réseau RéLiA</p> <p>Usagers et proches d'usagers</p> | <p>Actualisation du site internet et création de la brochure du RéLiA souhaité pour fin 2026, en fonction des moyens budgétaires alloués et du temps de travail des coordinateurs.</p> <p>Diffusion d'information de manière continue.</p> | <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera les difficultés repérées vis-à-vis des outils et moyens de partage d'information. Il validera également les suggestions proposées.</p> <p>Satisfaction des professionnels et des bénéficiaires sur l'utilisation du site internet du RéLiA et la brochure.</p> <p>Degré de satisfaction des partenaires dans le cadre de</p> |

|       |   |   |   |   |   |
|-------|---|---|---|---|---|
|       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tenter de réactiver la newsletter du RéLiA et d'y transmettre les événements importants.</li> <li>Actualisation du site internet. Il s'agira de simplifier le site internet afin de pouvoir l'actualiser régulièrement et de rendre visible les services offrant de l'aide et du soin dans la zone concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude.</li> <li>Tenter de mettre à jour la brochure de présentation du RéLiA</li> </ul>  | <p>simplifier, voir changer son site internet en faisant appel à un professionnel.</p> <p>Il s'agira également de collaborer avec un graphiste et de dégager du temps pour mettre à jour la brochure de présentation du RéLiA.</p> <p>Il sera nécessaire de pouvoir dégager du temps de travail supplémentaire aux coordinateurs du RéLiA pour réaliser la brochure, simplifier le site internet et envisager de relancer paraitre la newsletter.</p> |   |   | <p>la diffusion d'information par l'envoi de mails.</p>   |
| 2.1.5 | Participation aux coordinations locales, réunions de concertations, journées d'études et d'échanges...  |   |   |   |   |
|       | Initiatives concrètes   | Outils/moyens   | Public cible  | Echéances   | Evaluation  |
|       | <p>En 2024, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a participé aux concertations suivantes : <i>réunion Inter-PCS afin d'y présenter le RéLiA et d'identifier les actions réalisées en matière d'assuétudes dans chaque PCS de la zone 4, la commission logement et le projet Territoire zéro sans abrisme</i>. La coordinatrice du RéLiA zone 4 a également rencontrée la coordinatrice du prochain Relai Social et participé à 2 réunions « comité d'accompagnement du Relai social » et une réunion du comité d'accompagnement du PCS de Seraing. Enfin, elle a participé à 3 réunions de la commission assuétudes spécifique à la ville de Hannut. Précisons que la commission assuétudes a modifié ses missions de base. Celle-ci se nomme, depuis novembre 2024, « Concertation Jeunesse ». La coordinatrice ne participera donc plus aux réunions du réseau à moins d'y être invité si un projet lié aux assuétudes devaient être envisagé. Enfin, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a également organisé une</p> | <p><u>A disposition</u> :</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collabore étroitement avec les réseaux de santé mentale et assuétudes.</p> <p>Le RéLiA est inscrit dans différents réseaux de concertations locaux ou plus éloignés avec lesquels il collabore et entretien de bon contact.</p> <p>Les coordinateurs disposent du matériel de bureau nécessaire</p>   | <p>Le RéLiA</p> <p>Les professionnels des lieux de concertation</p> <p>De manière générale, les professionnels de l'aide et du soin, les usagers et proches d'usagers</p> | <p>En continu et en fonction des invitations et du temps imparti des coordinateurs du RéLiA.</p> <p>Au minimum 2 journées d'études/an</p> | <p>Le Comité de pilotage du RéLiA évaluera et validera les demandes de participation aux journées d'études et la participation des coordinateurs du RéLiA au sein des concertations locales.</p> <p>Nombre de participation des coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 dans les réunions de coordination locale, journée d'étude, concertation...</p> |

|       |   |   |   |   |   |
|-------|---|---|---|---|---|
|       | <p>rencontre individuelle avec d'autres coordinateurs de réseau Assuétudes. Notamment du Rasanam, Rassaef et Rasac.</p> <p>Ella a également participé à plusieurs Webinaires, journées d'études et d'échanges. A savoir ; un webinaire sur le thème « Alcool, parlons-en », organisé par le Réseau ALTO, un webinaire de présentation de la campagne « Tabac », organisé par Evuns, une matinée d'études sur le Tabac au travers d'une dynamique de santé, organisé par le CLPS H-W, une journée d'études sur la thématique des maladies sexuellement transmissibles, organisée par le CLPS de Huy, deux journées d'études sur la réduction des risques, organisée par l'ASBL Modus Vivendi à Bruxelles, un webinaire organisé par l'ASBL « La santé interactive » sur le thème des addictions ainsi qu'un deuxième webinaire sur le thème de la maladie mentale et l'internement et enfin, un webinaire de présentation 'le panorama des drogues » organisé par Eurotox.</p> <p><b>Initiatives concrètes pour 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de participer régulièrement aux différentes coordinations, réunions de concertation locales, journées d'études et d'échanges permettant d'identifier et de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée (répartition des tâches et à leur complémentarité) quelle que soit la nature de l'assuétude.</li> <li>Continuer de participer à des journées d'études et d'échanges ainsi qu'à des webinaires.</li> </ul> | <p>pour participer aux réunions en visio-conférence.</p> <p>Ils disposent de leur propre véhicule pour se rendre aux concertations et bénéficient d'un remboursement des frais de km.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour organiser les rencontres et ou participer aux concertations, journées d'études et d'échanges.</p> |   |   | <p>Degré de satisfaction des partenaires locaux de la présence du RéLiA aux réunions de concertations et coordinations locales.</p> <p>Nombre d'interpellation/invitation des coordinateurs et/ou des réseaux de concertation locaux auprès du RéLiA.</p> |
| 2.1.6 | Concertation avec les autres réseaux présents sur la zone (107, enfants-ado)  |   |   |   |   |
|       | Initiatives concrètes   | Outils/moyens   | Public cible                                  | Échéances   | Evaluation  |
|       | Pour rappel, différentes entités du RéLiA sont partenaire du REALISM. Il s'agit du RéLiA dans son ensemble, du Réseau JandCo et du Réseau Risquer Moins Liège. Par ailleurs, des représentantes du REALISM sont invitées aux réunions du Réseau JandCo et font le lien avec leurs   | <u>A disposition :</u><br>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collaborent étroitement avec les réseaux de santé mentale et entretiennent de bons contacts.   | Le RéLiA<br><br>PFPL, Fusion Liège et REALISM | En continu et en fonction des invitations et du temps imparti, participer aux concertations du REALISM et de la PFPL. | Nombre de réunion de rencontre organisées entre les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 et les réseaux de la zone.   |

|   |   |  |  |   |
|---|---|--|--|---|
| <p>instances.</p> <p>En 2024, plusieurs rencontres ont été organisées entre le RéLiA et le REALISM afin de collaborer à l'organisation du « <b>Cycle de conférence 2024 : Et si on parlait du cerveau ?</b> ». 4 conférences ont été organisées en 2024. Il s'agissait notamment d'aborder la thématique du cannabis et des drogues récentes, du binge drinking et des écrans chez les jeunes. Le RéLiA a pu intervenir en y présentant les offres d'aide et de soins existantes sur son territoire et en mettant en avant des messages de réduction des risques.</p> <p>De plus, en 2024, le RéLiA,, le REALISM, la PFPL et le Rassaef ont organisé une ciné-rencontre autour de la thématique des proches des personnes présentant des problèmes d'assuétudes ». La projection d'un documentaire « Tout pour être heureux » en collaboration avec le Centre culturel de Seraing a permis d'aborder la souffrance des proches des personnes qui consomment et de mettre en évidence les offres d'aide et de soins en la matière le territoire du RéLiA et du Rassaef. Des stands d'information et d'un échange en bas de scène après la diffusion du film ont été organisés.</p> <p>Enfin, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a participé aux réflexions et à la construction de la mise en place de la Journée Nomade à Huy. Elle y était également présente le 10/10/2024.</p> <p>Par ailleurs, relevons que les coordinateurs du RéLiA ont été désignés en tant que représentants des assuétudes au sein du Comité de réseau du projet pilote Fusion Liège. Leur rôle sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'assister aux réunions du Comité de réseau du Projet pilote Fusion Liège, en tant qu'invité ;</li> <li>- De représenter le RéLiA au sein du Comité de</li> </ul> | <p>Les coordinateurs disposent du matériel de bureau nécessaire pour participer aux réunions en visio-conférence.</p> <p>Ils disposent de leur propre véhicule pour se rendre aux concertations et bénéficient d'un remboursement des frais kilométriques.</p> <p>Le RéLiA partage les mêmes locaux que le REALISM, la PFPL et Fusion Liège. Ce qui facilite les interactions entre eux.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour répondre aux invitations des concertations et coordinations locales et/ou à celles auxquelles la présence du RéLiA aurait un intérêt. Il en est de même pour la présence du RéLiA aux journées d'études.</p> <p>Mais aussi, acquérir les moyens financiers suffisants pour contribuer à l'organisation de projets.</p> | <p>Les professionnels d'aide et de soins ou de première ligne</p> <p>Les usagers, les proches d'usagers.</p> | <p>En fonction de l'agenda de rencontre du réseau Fusion Liège</p> | <p>Nombre de projet de collaboration et degré de satisfaction des partenaires de réseau dans cette collaboration.</p> <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera et validera les projets émanant de ces concertations.</p> |
|---|---|--|--|---|

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| <p>Réseau du Projet pilote Fusion Liège ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faciliter la communication entre ce projet pilote et le RéLiA</li> <li>- De mettre régulièrement ce point à l'ordre du jour des réunions du Comité de pilotage du RéLiA afin de faire lien entre ces deux instances.</li> <li>- De tenter de mettre à jour de « bonnes pratiques » en termes d'articulation entre le Projet Fusion Liège et le RéLiA ;</li> <li>- De tenter de dégager des recommandations.</li> </ul> <p>Dans ce cadre, les coordinateurs du RéLiA ont participé aux réflexions et la construction de l'appel à projet double diagnostic « Drogues illicites et psychiatrie » du réseau Fusion Liège.</p> <p>Il s'agissait de proposer un projet répondant aux besoins identifiés par les professionnels et les bénéficiaires en cas de crise.</p> <p>Toujours dans ce cadre, ils ont participé aux réflexions et la construction de l'appel à projet « psychiatrie d'urgence, 24h/24h et travail de proximité ».</p> <p>La coordinatrice du RéLiA zone 4 a également participé à un groupe de travail de Fusion Liège appelé « Groupe de Travail Transversal - Hospitalité ».</p> <p><b><u>Initiatives concrètes pour 2025 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer la collaboration avec le réseau REALISM et la PFPL pour un travail de réseau cohérent sur la zone pour les thématiques (assuétudes et santé mentale) et, continuer de collaborer à divers projets en lien avec les assuétudes selon les temps de travail impartis.</li> <li>• La coordinatrice du RéLiA zone 4, interpellera le réseau REALISM afin d'intégrer le nouveau réseau « Safe use » comme partenaire.</li> </ul> |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

|       |  |   |  |  |  |
|-------|--|---|--|--|--|
|       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le RéLiA évaluera la collaboration du projet Ciné-rencontre « Tout pour être heureux » avec le réseau REALISM.</li> <li>Le RéLiA continuera de faire le lien avec les partenaires de réseau assuétudes dans la Zone 4 et le comité de Pilotage du RéLiA.</li> <li>Le RéLiA restera attentive à l'évolution du projet PPL</li> <li>Continuer de collaborer avec le réseau Fusion Liège. Notamment dans la participation des coordinateurs du RéLiA aux comités de réseau et en collaborant à divers projets en lien avec les assuétudes. Mais aussi, se tenir informé de l'impact éventuel de la réforme des soins en santé mentale sur la prise en charge des personnes présentant des assuétudes et faciliter au sein de ces derniers la prise en compte des personnes souffrant d'assuétudes.</li> </ul>                |   |  |  |  |
| 2.1.7 | Organiser des concertations ponctuelles sur des thématiques précises   |   |  |  |  |
|       | Initiatives concrètes  | Outils/Moyens   | Public cible   | Échéances  | Evaluation   |
|       | <p>En 2024, le RéLiA a priorisé la thématique des proches. (cfr 2.1.6)</p> <p>Précisons également que la coordinatrice du RéLiA zone 4, souhaitant explorer la thématique de la Pair-aidance a organisé une rencontre avec le Pair-aidant de la PFPL dans le but d'échanger sur sa fonction et les synergies possibles au sein des partenaires assuétudes en zone 4.</p> <p><i>De cette rencontre, un projet d'intégration d'un pair-aidant au sein de l'ASBL Ombrage a pu être mené et est toujours en cours. De plus, une rencontre est également planifiée en 2025 avec les membres du RéLiA afin d'y présenter le Pair-aidant de la PFPL lors des ateliers assuétudes. A cet fin, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a participé au GTad de la PFPL abordant la thématique de la Pair-aidance en 2024.</i></p> <p><b>Initiatives concrètes pour 2025 :</b></p> | <p><u>A disposition</u> :</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collaborent étroitement et de manière cordiale avec les réseaux de santé mentale et assuétudes, ainsi qu'avec les membres du réseau RéLiA et les professionnels de première ligne afin d'être attentifs aux thématiques ponctuelles qui pourraient être développées.</p> <p><u>A acquérir</u> :</p> <p>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour organiser des</p> | <p>Professionnels membres du RéLiA</p> <p>Les services proposant une offre en assuétudes et santé mentale</p> <p>Les usagers/proches d'utilisateur</p> | <p><b>En fonction des possibilités et du temps imparti des coordinateurs du RéLiA et au minimum, une thématique spécifique tous les 3/ans.</b></p> | <p>Nombre de concertation ponctuelle spécifique à une thématique assuétudes.</p> <p>Le GT évaluera en interne avec ses participants les projets.</p> <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera et validera les projets émanant de ces concertations.</p> |

|  |  |   |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le RéLiA restera attentif aux possibilités d'organiser des concertations et organisation de journée d'étude ouverte pour des thématiques précises.</li> </ul> | concertations ponctuelles en plus des actions prioritaires.<br>Ils manquent également de moyens financiers suffisants pour contribuer à l'organisation de projet. |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|

**3) Sur les plans institutionnel et méthodologique, l'appui de l'action des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désignés sous le terme de « services », dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants : l'accueil et l'information des bénéficiaires, l'accompagnement psychosocial ; la prise en charge psychothérapeutique et médicale ; les soins dont au moins les soins de substitution, les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière ; la réduction des risques**

**3.1 Objectif général :** Encourager les conventions entre les membres du réseau et l'élaboration d'outils communs – Prioritaire

|       |   |  |  |   |  |
|-------|---|--|--|---|--|
| 3.1.1 | Identifier les problématiques qui nécessiteraient la conclusion de conventions, encourager celles-ci et assurer le suivi des engagements pris dans les conventions et chartes conclues sous l'égide du RéLiA  |  |  |   |  |
|       | Initiative concrète   | Outils-moyens  | Public cible   | Echéances   | Evaluation   |
|       | D'une manière générale, le RéLiA est à l'origine de nombreuses conventions (voir 1.4.1.4.).<br>En 2024, pour la onzième année consécutive, une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ». Elle est relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit.<br><br>De plus, le suivi de la charte partenariale du Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif a également été effectué. | <u>A disposition :</u><br>Les coordinateurs du RéLiA dispose de l'infrastructure et du matériel informatique nécessaires pour planifier l'organisation de réunions permettre de faciliter l'élaboration de conventions avec les membres concernés.<br><br>Ils disposent également d'un modèle de convention pouvant être adapté en fonction des membres signataires. | Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes<br>Les organisateurs d'événements festifs<br><br>La Ville de Liège<br><br>Les fêtards, les usagers, leurs proches | L'encouragement des signatures de conventions entre les membres du réseau se fait de manière continue mais principalement lors des ateliers de rencontre et/ou en fonction de la demande<br><br>Lors des réunions super Quality Nights, des réunions du Réseau Risquer Moins Liège et du réseau « Safe Use ». | Le nombre de convention signée dans le cadre du RéLiA<br><br>Une fois une convention conclue, celle-ci sera évaluée par les membres signataires en respectant la périodicité indiquée.<br><br>Le Comité de pilotage du RéLiA et le CA de la PFPL évaluent le suivi des conventions existantes et |

|  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|---|
| <p>Souignons également que dans le cadre du Réseau Risquer Moins, le suivi des conventions conclues avec des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights » a également été effectué avec le Centre culturel de Chênee, la Cour Saint Jean, l'Orange givrée, le Kultura, l'Embuscade, la Soirée Outrance – l'asbl MAYDAY...</p> <p>Enfin, le suivi nécessaire a été réalisé concernant les autres conventions en cours.</p> <p>Spécifiquement à la zone 4, la coordinatrice a rédigé un nouveau document (convention) permettant d'actualiser l'affiliation de ses membres. En 2024, 10 partenaires ont signé le document. A savoir, L'ASBL Ombrage, Service de prévention de la ville de Huy, SEF, La Traille, La Teignouse, HF H-W, CHR de Huy, Altis ASBL, Génération assuétudes, Maison Médicale Cap Santé).</p> <p>Une nouvelle charte a également été réalisée et signée par ces mêmes membres dans le cadre des ateliers assuétudes et intervision clinique.</p> <p>La coordinatrice du RéLiA zone 4 a également signée une convention ponctuelle de partenariat avec le dispositif « Liège Province festif », l'ASBL Ombrage et le nouveau réseau Safe Use pour l'organisation des actions de réduction des risques en milieu festif, en décembre 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notons également que le RéLiA a assuré le suivi des conventions suivantes ; <i>Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) lors des réunions du Comité de pilotage du RéLiA, Convention de collaboration entre le RéLiA et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise, Convention de partenariat entre la</i></li> </ul> | <p><u>A acquérir :</u><br/>Le nombre de convention signée dans le cadre du RéLiA reflète bien la complexité du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (Zone 4 et Zone 5).<br/>Il est déjà difficile d'assurer le suivi de toutes les conventions conclues alors qu'il va être nécessaire d'en conclure de nouvelles dès 2025.</p> <p>En effet, <b>par manque de temps</b>, le travail relatif à la mise au point d'une convention indiquant que les membres du réseau s'engagent à respecter les conditions visées à l'article 631, alinéa 6 du code décretaal n'a pas pu être mené à terme en 2023. L'inspection indique que « cela devra être résolu et la convention qui en découle envoyée à l'administration ». Ce travail sera mené en 2025.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA collaborent avec la Plateforme psychiatrique Liégeoise afin d'explorer la thématique de la Pair-aidance.</p> <p><u>A acquérir ;</u></p> | <p>Les professionnels non spécialisés...</p> | <p><b>Chaque année, il s'agit d'organiser au moins une action de réduction des risques dans les établissements labellisés.</b></p> <p>Il s'agit également d'organiser <b>un contrôle par an du respect des critères du label.</b> (<i>Des brochures et du matériel de réduction est également fourni aux établissements labellisés.</i>)</p> <p>Ces différentes tâches sont organisées lors des réunions du Réseau Risquer Moins et sont réparties entre les partenaires <b>en fonction de leurs disponibilités.</b></p> | <p>l'état d'avancement des nouvelles conventions pressenties.</p> |
|--|--|--|--|---|

|   |   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
| <p><i>Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA), Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA, Convention de collaboration entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le dispositif liégeois d'échange de seringues lors d'un Atelier Assuétudes, Convention entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl, et plus spécifiquement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) et les partenaires du réseau JandCo (Jeunes et Consommations), Convention entre le RéLiA zone 4 et ALTO, Convention de collaboration entre le Réseau Liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL) et le consortium d'institutions portant le réseau « Risquer Moins », ayant pour objet la coordination de « Risquer Moins », initiative de réduction des risques en milieu festif en organisant les réunions des membres du réseau et, la Convention de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights lors des réunions du réseau Risquer Moins.</i></p> <p>Précisons également qu'une attention particulière a été réalisée en zone 4 suite à la création du nouveau réseau de réduction des risques spécifique à la zone 4, nommé réseau « Safe Use », une convention a été rédigée et signée avec l'ASBL Modus Vivendi, relative à l'organisation d'action de réduction des risques en milieu festif et des futurs conventions a prévoir avec des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights ».</p> | <p>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant.</p> |  |  |  |
|---|---|--|--|--|

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| <p>Le coordinateur du RéLiA zone 5 a également effectué le suivi de convention avec les différents lieux de fête/label de bien-être en milieu festif en collaboration avec les membres du réseau <i>Risquer moins</i> ». A savoir, <i>le centre culturel de Chénée, la cour Saint Jean, l'orange Givré, soirée Outrance...</i></p> <p>Notons qu'une labélisation QN est en cours pour le lieu de fête « Moulin de Solière », situé en zone 4.</p> <p>De plus, le réseau « Safe use » a collaboré avec la Ville de Hannut afin de mener des actions de réductions des risques à leur festivité de la Piazza d'été et d'hiver.</p> <p><b><u>Initiatives concrètes pour 2025 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la signature de conventions entre les membres du réseau</li> <li>• Assurer le suivi des conventions existantes</li> <li>• Effectuer le suivi des conventions de partenariat – Label de bien-être en milieu festif <i>Quality Nights</i> en collaboration avec les membres du Réseau Risquer Moins Liège et les membres du réseau « Safe Use ».</li> <li>• Etablir de nouvelles conventions avec les partenaires du réseau « Safe Use » et effectuer le suivi des signatures de la charte du réseau.</li> <li>• Effectuer le suivi de la convention de partenariat avec les différents lieux de fête – Label de bien-être en milieu festif <i>Quality Nights</i> en zone 4 et 5.</li> <li>• Etablir des conventions avec les organisateurs d'événements festifs souhaitant un stand de réduction des risques.</li> <li>• Réaliser une convention cadre pour les membres du RéLiA</li> </ul> |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

3.2 Objectif général : offrir un appui pour l'élaboration d'outils communs

|       |   |   |  |  |   |
|-------|---|---|--|--|---|
| 3.2.1 | Soutenir le développement d'outils communs et partage des outils  |   |  |  |   |
|       | Initiative concrète   | Outils-moyens   | Public cible   | Echéances  | Evaluation  |
|       | <p>En 2024, il n'a pas été possible de soutenir et/ou de développer des outils communs. Néanmoins, le RéLiA a pu partager, à de nombreuses reprises, les outils déjà existants et cocréés avec les membres du réseau RéLiA.</p> <p><u>Pour 2025 ; le RéLiA envisage les initiatives concrètes suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une nouvelle brochure de présentation du réseau RéLiA, en collaboration avec les membres du comité de Pilotage. Néanmoins, ce travail sera réalisé au prorata des moyens humains et financier du Réseau.</li> <li>Rester attentif au développement de nouveaux outils en Zone 4 et en Zone 5 et des interpellations des membres du réseau RéLiA, réseau de santé mentale et assuétudes.</li> </ul> | <p><u>A disposition :</u><br/>Le RéLiA (Zone 4 et Zone 5) dispose de modèle de brochure d'autre Réseau en assuétudes.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collaborent étroitement et de manière cordiale avec les réseaux de santé mentale et assuétudes, ainsi qu'avec les membres du réseau RéLiA et les professionnels de première ligne afin d'être attentifs aux nouveaux outils qui pourraient être développés.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Les coordinateurs doivent encore acquérir du temps de travail suffisant pour réfléchir et élaborer un premier « jet » de cette brochure de présentation. Ils manquent également de moyens financiers suffisants pour contribuer à l'engagement d'un graphiste ou à l'impression des brochures.</p> | <p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes</p> <p>Les organisateurs d'événements festifs</p> <p>La Ville de Liège</p> <p>Les fêtards, les usagers, leurs proches</p> <p>Les professionnels non spécialisés...</p> | <p>Rester attentif au développement d'outil et partager les outils de manière continue.</p> <p>Création d'outil à la demande et, en fonction du temps imparti des coordinateurs du RéLiA.</p> <p>Le RéLiA envisage, au minimum la création ou le soutien au développement d'un outil tous les 3 ans.</p> | <p>Evaluation par les partenaires impliqués.</p> <p>Le Comité de pilotage du RéLiA analyser et évaluera l'état d'avancement de la création des outils.</p> <p>Nombre d'outil réalisé</p> <p>Nombre de partenaire impliqué dans la création d'un outil commun.</p> |
| 3.2.2 | Assurer la mise à jour des outils qui existent déjà et la diffusion de ceux-ci.   |   |  |  |   |
|       | Initiatives concrètes   | Outils et moyens  | Public cible   | Échéances  | Evaluation  |
|       | Rappelons qu'en 2021, le site internet du RéLiA a fait l'objet d'un travail de réédition par un informaticien. Le   | <u>A disposition :</u>  | Toutes les structures d'aide et de soins   | Tenter d'éditer trimestriellement la Relia's news  | Evaluation par les partenaires impliqués.   |

|  |  |   |   |  |
|--|--|---|---|--|
| <p>site a gagné en lisibilité à l'aide des nouvelles technologies. Les coordinateurs ont commencé un important travail de mises à jour des informations contenues sur le site reliaweb.be. Ce travail de lisibilité a continué en 2024 mais n'a pas pu être optimale en raison du temps de travail disponible, mais aussi, à cause de la complexité d'utilisation du site internet rendant très difficile la manipulation du site. Le site JandCo a également été retravaillé par un informaticien en 2021 et mis à jour en 2023.</p> <p>Par manque de temps, la RELIA'S NEWS, newsletter mensuelle électronique du RéLiA, n'est plus parue depuis 2023. Cependant, le RéLiA possède toujours une <i>mailing list</i> des abonnés qu'il faudra remettre à jour lorsque cette initiative reprendra.</p> <p>En 2024, le RéLiA a largement diffusé les brochures du réseau JandCo, les flyers « Question d'alcool : où s'adresser ? » sur le territoire de Liège – Huy – Waremme, la plaquette des services assuétudes en zone 4 et 5, la plaquette concernant les jeux d'argent, le livret sur le Protoxyde d'azote et l'outil « se sevrer : où, quand, comment ? » lors de l'assemblée générale des partenaires du réseau REALISM mais aussi, lors de l'organisation de la journée Nomad à Huy et lors des événements « conférences sur le cerveau » et ciné-rencontre « Tout pour être heureux » en collaboration avec le réseau REALISM. La diffusion de ces outils a aussi été largement effectuée lors de chaque présentation du réseau et/ou à la demande.</p> <p>En ce qui concerne le Réseau Risquer Moins, les pages spécifiques relatives à ce réseau ont été mises à jour sur le site du RéLiA.</p> | <p>Le RéLiA (Zone 4 et Zone 5) dispose déjà de nombreux outils (voir 1.4.1.4.).</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Le suivi de tous les outils existants dans le cadre du RéLiA demande énormément de temps et d'énergie. En effet, pour être dans l'efficacité, ces outils doivent être mis à jour très fréquemment. Or le temps n'est pas élastique.</p> <p>Ils manquent également aux coordinateurs des moyens financiers suffisants pour contribuer à l'actualisation des outils (coûts d'impression, coûts du graphiste...)</p> | <p>ayant une offre relative aux assuétudes</p> <p>Les organisateurs d'événements festifs</p> <p>La Ville de Liège</p> <p>Les fêtards, les usagers, leurs proches</p> <p>Les professionnels non spécialisés...</p> | <p>une fois le site internet actualisé et selon le temps de travail disponible des coordinateurs du RéLiA.</p> <p>Diffusion des outils existants en continu</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA espèrent pouvoir actualiser le site internet et les différents outils pour fin 2026, en fonction des moyens budgétaires, et du temps de travail disponible.</p> | <p>Les membres des différents ateliers ou sous-réseaux et les membres du Comité de pilotage du RéLiA analyseront, évalueront et avaliseront les outils du réseau.</p> <p>Nombre d'outils actualisés</p> <p>Nombre de partenaire impliqué dans l'actualisation de outils.</p> <p>Nombre d'outils diffusés et type de lieu de diffusion.</p> |
|--|--|---|---|--|

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| <p>Le modèle de convention de travail bénévole pour les jobistes a été mis à jour ainsi que l'actualisation de la liste des jobistes.<br/>Enfin, la liste des membres et des membres occasionnels du réseau a également été mise à jour.</p> <p><b><u>Initiatives concrètes pour 2025 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenter d'actualiser et mettre à jour le site internet : Un travail d'actualisation et de meilleure lisibilité mais surtout, <b>d'utilisation simplifiée</b> du site internet sera poursuivi.</li> <li>• Tenter de rééditer la Relia's News.</li> <li>• Mettre à jour le site internet du réseau JandCo. Une actualisation devra être opérée en raison des changements apportés aux objectifs du projet Jandco. Notamment pour la suppression du numéro de téléphone et l'actualisation des informations disponibles. Il s'agira également de rechercher de nouveaux partenaires en zone 4 pour étoffer l'offre d'aide et de soins en la matière.</li> <li>• Diffuser largement les flyers JandCo, les flyers « Question d'alcool : où s'adresser ? » sur le territoire de Liège – Huy – Waremme, la plaquette des services assuétudes en zone 4 et 5, la plaquette concernant les jeux d'argent, le livret sur le Protoxyde d'azote et l'outil « se sevrer : où, quand, comment ? ».</li> <li>• Tenter d'actualiser la plaquette des services assuétudes en zone 4 et en zone 5. Le RéLiA envisage de remettre cet outil à jour en 2025, voir 2026. En effet, ce travail suggère que le cadastre des offres de service soit terminé.</li> <li>• Mettre à jour la page spécifique du réseau « risquer moins » sur le site internet du RéLiA ainsi que tenter de mettre à jour tous les outils de ce même réseau (<i>Flyer, présentation PowerPoint, coordonnées des membres et des jobistes, convention jobiste...</i>)</li> </ul> |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Suite à la création du nouveau réseau « Safe Use » spécifique à la zone 4, une nouvelle page devra être créée sur le site internet du RéLiA incluant, la liste des membres et des membres occasionnels de ce réseau (en fonction de l'avancement de la simplification du site internet du RéLiA)</li> </ul> |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|

#### 4) La collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale du territoire dans lequel le réseau est inscrit ;

4.1 Objectif général : Travailler en bonne intelligence avec la coordination de la PFPL avec son conseil d'administration et plus généralement avec ses membres

|       |   |  |   |   |   |
|-------|---|--|---|---|---|
| 4.1.1 | Travailler en collaboration avec la coordination de la PFPL   |  |   |   |   |
|       | Initiative concrète   | Outils-moyens  | Public cible  | Echéances   | Evaluation  |
|       | <p>Rappelons que la collaboration avec la PFPL est bien effective, dans le sens où elle constitue le PO du Réseau, mais aussi qu'une convention de collaboration entre le RéLiA et la PFPL a été conclue en 2016.</p> <p>Vu que la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl organise le Réseau Liégeois d'aide et soins en assuétudes, il est évident que les rencontres entre la coordination du RéLiA et la PFPL sont fréquentes.</p> <p>Cette année, les coordinateurs n'ont pas été invités au CA de la PFPL. De plus, aucun représentant du RéLiA ne siège au CA de la PFPL, personnalité juridique ayant endossé les obligations liées à l'organisation du réseau. Gageons que le nouveau décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et</p> | <p><u>A disposition</u> :</p> <p>Les coordinateurs disposent d'un bureau au siège social de la PFPL facilitant les échanges et l'élaboration de projet. Les rencontres organisées par la PFPL son, de manière générale, organisée dans la salle de réunion de son siège social.</p> <p><u>A acquérir</u> :</p> <p>Le temps de travail et/ou l'agencement horaire attribué aux coordinateurs du RéLiA</p> | <p>Les coordinateurs du RéLiA et ses membres.</p> <p>La coordinatrice et les membres de la PFPL.</p> <p>Impact direct sur les usagers/proches et professionnel de première ligne.</p> | <p>De manière continue, en fonction des invitations de la PFPL, des partenaires et/ou à la demande du RéLiA en fonction du temps imparti aux coordinateurs du RéLiA.</p> <p>En fonction de l'agenda de programmation de la PFPL</p> <p>En fonction des projets éventuels.</p> | <p>Nombre de participations des coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 aux réunions de travail de la PFPL.</p> <p>Nombre de réunions de collaboration, en ce compris la PFPL et le RéLiA, dans le cadre de projet commun.</p> |

|  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| <p>ses services actifs en Wallonie apportera des modifications positives que le RéLiA attend depuis de nombreuses années.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 participent, selon leur temps de travail imparti et en fonction de l'ordre du jour, aux différentes rencontres organisées et coordonnées par la PFPL afin de collaborer dans les échanges et la réflexion en santé mentale et assuétudes. Il s'agit notamment du "GTad" et du "GT pédopsychiatrie". Par ailleurs, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a également organisée une rencontre avec le Pair-aidant de la PFPL dans le but d'échanger sur sa fonction et les synergies possibles au sein des partenaires assuétudes en zone 4. En ce qui concerne la zone 5, le coordinateur invite le pair-aidant de la PFPL à des réunions en fonction de l'ordre du jour.</p> <p>Enfin, plusieurs collaborations avec la PFPL ont été effectives en 2024. Notamment, dans la co-construction du projet « Ciné-rencontre » avec le réseau REALISM et le RASAEF mais aussi du projet « Gt santé mentale et assuétudes » qui permettra d'organiser une journée de présentations des services d'aides et de soins spécialisées en assuétudes et de santé mentale sur le territoire Huy-Waremme.</p> <p><b><u>Pour 2025, les initiatives concrètes seront :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordinatrice de la Zone 4 continuera de participer aux réunion GT pédopsychiatrie de la Plateforme Psychiatrique Liégeoise en fonction de ses possibilités.</li> <li>• Elle continuera de faire le lien avec les partenaires de réseau assuétudes dans la Zone 4 et de collaborer sur des projets communs en fonction du temps imparti au coordinateurs du RéLiA.</li> </ul> | <p>zone 4 et 5 sont insuffisants pour leur permettre de participer aux différents groupes de travail de la PFPL ou d'envisager certains projets plus "conséquents".</p> |  |  | <p>Nombre de participations de la coordinatrice de la PFPL au sein du comité de pilotage du réseau RéLiA.</p> <p>Nombre de participations des coordinateurs du RéLiA au sein du CA de la PFPL.</p> <p>Nombre de rencontres entre les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 et les membres de la PFPL.</p> <p>Le Comité de pilotage du RéLiA et les membres du Conseil d'administration de la PFPL évalueront les collaborations entre les deux instances.</p> |
|--|---|--|--|--|

**5) L'initiation de l'Intervision lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre au sein de la zone de soins ou son organisation à la demande des membres du réseau.**

5.1. Objectif général : organiser et/ou initier les interventions

| 5.1.1 | Identifier, orienter et organiser des interventions - Prioritaire  |  |   |   |  |
|-------|--|--|---|---|--|
|       | Initiative concrète  | Outils-moyens  | Public cible  | Echéances   | Evaluation   |
|       | <p>En 2024, le RéLiA a organisé une intervision au sein des réunions de l'Atelier JandCo (Jeunes et Consommation). Ces interventions sont normalement organisées à la suite des réunions chaque réunion de l'Atelier JandCo, soit, idéalement, tous les trimestres.</p> <p>En 2025 il est prévu, en fonctions des modifications que souhaiteront les partenaires de prévoir un temps d'intervision lors de chaque réunion de cet atelier.</p> <p>En 2024, la coordinatrice du RéLiA, zone 4, en collaboration avec le Réseau Alto, a proposé plusieurs interventions et sensibilisations à la prise en charge de personnes présentant une problématique liée aux assuétudes. Rappelons qu'une convention de collaboration avec l'asbl ALTO avait été conclue en 2016. C'est pourquoi, 3 journées d'intervisions ont été organisées sur les thématiques suivantes ; « l'alcool, parlons-en »,</p> | <p><u>A disposition</u> :</p> <p>Le RéLiA dispose d'ateliers permettant aux membres de recenser leurs besoins en matière d'intervision et d'un atelier spécifique d'intervision clinique.</p> <p>Le RéLiA dispose d'une convention signée avec le réseau Alto permettant de proposer des interventions thématiques sur les assuétudes et collabore étroitement avec celui-ci.</p> <p>Le RéLiA collabore étroitement avec les membres du réseau</p> | <p>Les coordinateurs du RéLiA et ses membres.</p> <p>Impact direct sur les usagers/proches et professionnel de première ligne.</p> <p>Les partenaires du réseau JandCo et les partenaires de la zone 4 (Convention Alto)</p> <p>Les médecins généralistes de la Zone 4 et 5</p> | <p>À tout moment, les coordinateurs du RéLiA restent attentifs aux demandes d'intervision.</p> <p>4x/an pour les interventions « cliniques ».</p> <p>A la demande et/ou en fonction d'un agenda déterminé entre les participants.</p> | <p>Nombre de réunions de préparation pour la mise en place d'intervision à destination des membres du RéLiA zone 4 et 5.</p> <p>Nombre d'intervisions entre médecins et pharmaciens</p> <p>Nombre d'intervisions cliniques spécifique à la zone 4</p> <p>Nombre d'intervisions émanant de l'atelier Jandco</p> |

|  |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
| <p>« l'accueil, l'accompagnement et le réseautage autour de la personne présentant une assuétude » et enfin, « les produits et la réduction des risques »</p> <p>Par ailleurs, elle a également participé à une rencontre « médecins-pharmaciens » organisée par le réseau Alto, à leur demande, afin d'aborder le manque de pharmacie délivrant les traitements de substitution et les difficultés constatées en termes de prescription médicale. La coordinatrice du RéLiA a pu y présenter le réseau assuétudes et échanger autour des représentations de chacun ainsi que la trajectoire de soins d'usagers consommateurs.</p> <p>Suite aux besoins formulés par les partenaires de la zone 4 en 2023, notamment dans leur besoin d'échanger sur des situations et d'avoir accès à une réflexion commune sur la prise en charge du public assuétudes et de découvrir les autres services existants, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a créé le nouveau groupe de travail « intervention clinique ».</p> <p>En 2024, trois ateliers ont été proposés sur base de situations présentées par différents partenaires du réseau RéLiA. Chaque intervention s'est déroulée en tournante dans 3 services différents. Ce qui a permis de promouvoir le réseautage entre les partenaires. Une charte a également été réalisée et signée par chaque service partenaire.</p> <p>La coordinatrice zone 4 a également relayé deux demandes d'intervention du CPAS de Modave et de la commission maltraitance de l'arrondissement de Huy vers plusieurs services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes afin de les aider dans leurs besoins.</p> <p><b>Initiatives concrètes pour 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à organiser les interventions à la suite des Ateliers JandCo</li> </ul> | <p>RéLiA et, spécifiquement les services assuétudes.</p> <p>Le RéliA collabore également avec les services de promotion à la santé pouvant contribuer à la mise en place d'intervention en matière d'assuétudes et santé mentale.</p> <p>Les bons contacts avec les membres du réseau permettent également à la coordinatrice du RéLiA zone 4 de bénéficier de lieu d'accueil pour les interventions.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA ont la possibilité d'occuper les salles de réunions de chaque siège d'exploitation.</p> <p><u>A acquérir :</u><br/>Développer de nouvelles collaborations permettant d'optimiser l'offre d'intervention.</p> <p>Augmenter le temps de travail permettant d'organiser les interventions.</p> <p>Un budget supplémentaire à la subvention du réseau RéLiA</p> | <p>Les services, en ce compris les professionnels de première ligne, confrontés à des problématiques d'assuétudes dans leur pratique.</p> |  | <p>Nombre d'interventions thématiques</p> <p>Nombre de nouvelles collaborations permettant de proposer l'intervention.</p> <p>Le Comité de pilotage du RéLiA et les membres du Réseau JandCo évalueront l'intérêt des interventions et la méthode employée</p> |
|--|---|---|--|--|

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer la mise en place d'intervention en collaboration avec le Réseau Alto :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer la mise en place des ateliers d'intervention clinique spécifique à la zone 4. <i>Notamment, une journée d'intervention autour de la découverte d'outils permettant de mieux accompagner les usagers consommateurs.</i></li> </ul> </li> <li>• Orienter les demandes d'intervention des professionnels vers des services ayant une offre existante en matière d'assuétudes.</li> <li>• Rester attentifs aux nouvelles demandes d'intervention en Zone 4 et en Zone 5.</li> <li>• Collaborer avec toutes structures permettant de répondre aux besoins identifiés en termes d'intervention. Pensons au CLPS, à l'ASBL Modus Vivendi et autres.</li> </ul> | <p>actuel permettant d'organiser plus d'interventions. En effet, les coordinateurs ne peuvent pas répondre positivement à toutes les demandes formulées et/ou besoin d'intervention identifiés en raison d'un budget trop restreint.</p> |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|

## **PARTIE 3 : AUTO-EVALUATION**

### **3.1. Analyser dans quelle mesure les objectifs ont été, n'ont pas été atteints ou sont en voie d'être ou ne pas être atteints et pourquoi ?**

En ce qui concerne l'identification de l'offre existante en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et de la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes dans les zones de soins au sein desquelles le RéLiA exerce ses activités, nous disposons d'un cadastre de l'offre de plus en plus précis, notamment pour la partie du territoire du RéLiA situé en zone 4 où de réels efforts de réseautage étaient nécessaires et ont été réalisés. En ce qui concerne l'identification de la demande d'aide et de soins, grâce aux différents ateliers organisés par le RéLiA et grâce aux différentes interpellations ou demande d'orientation dans le réseau (téléphonique ou par mail) qui sont traitées par les coordinateurs, nous arrivons à identifier les principales demandes ainsi que les besoins de nos publics cibles difficilement rencontrés. Les objectifs qui ne sont pas atteints dans ce cadre le sont essentiellement par le manque de temps de travail des coordinateurs.

En ce qui concerne la concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude, le RéLiA organise quatre réunions de son Comité de pilotage chaque année. Le RéLiA organise également différents ateliers (Alcoolisme, Assuétudes, Jeunes et Consommations, Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif, Safe Use en Zone 4, Atelier Santé mentale et Assuétudes en zone 4, Atelier Assuétudes spécifique à la zone 4...). Le RéLiA participe également à des concertations organisées par les autres réseaux ou plate-forme de santé mentale existant sur son territoire (PFPL ASBL, FUSION Liège, REALISM). La rythmicité des réunions des ateliers organisés par le RéLiA n'est pas suffisante pour le moment. Une fois de plus, c'est surtout trop faible temps de travail des coordinateurs qui est à pointer du doigt.

En ce qui concerne « Sur les plans institutionnel et méthodologique, l'appui de l'action des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désignés sous le terme de « services », dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants : a) l'accueil et l'information des bénéficiaires ; b) l'accompagnement psychosocial ; c) la prise en charge psychothérapeutique et médicale ; d) les soins dont au moins les soins de substitution, les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière ; e) la réduction des risques ; », le RéLiA a été à l'initiative de nombreuses conventions et a permis la création d'outils communs. D'autres conventions sont en cours de créations. Relevons que le suivi des conventions déjà conclues et le travail

indispensable de mise à jour des outils est chronophage et que les coordinateurs ne disposent pas du temps de travail nécessaire pour assurer un suivi correct de tout cela. Il faut donc faire des choix en fonction des priorités définies par le Comité de pilotage du RéLiA.

Concernant la collaboration avec la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL, nous atteignons l'objectif. Notre travail est facilité par le fait que la PFPL ASBL est le PO du RéLiA. Par contre nous déplorons que le RéLiA n'ait pas encore de représentant au sein de l'AG et du CA de la PFPL ASBL.

Concernant l'initiation de l'intervision lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre au sein de la zone de soins ou son organisation à la demande des membres du réseau, le RéLiA rencontre cet objectif via les initiatives décrites en ce qui concerne la zone 4 et via l'organisation de moment d'intervision dans le cadre des ateliers Jeunes et Consommations en zone 5. Il est toujours évidemment possible d'améliorer la fréquence de ces interventions, mais encore une fois, le temps de travail des coordinateurs ne permet pas de faire des miracles.

### **3.2. Faire évoluer les objectifs et leur traduction en plan d'actions et en projets en fonction de cette analyse**

La principale difficulté rencontrée par le RéLiA concerne donc le temps de travail de ses coordinateurs. Cette situation ne changera sans doute pas facilement. Dès lors, pour pallier à cet inconfort, il semble important de pouvoir collaborer avec les initiatives présentes sur le territoire du RéLiA et qui partagent certaines de nos préoccupations pour nos publics cibles.

- 1) La participation aux réunions du projet Fusion Liège s'avère très importante pour établir une articulation positive entre le RéLiA et le projet Liégeois de réforme des soins en santé mentale. Les coordinateurs peuvent de cette manière assurer un lien avec le Comité de pilotage du RéLiA.

Axes de valorisation et impacts attendus du projet : Ce projet permettra aux structures proposant des offres d'aide et de soins en assuétudes d'être informées des enjeux de la réforme des soins en santé mentale et des éventuels partenariats qui pourraient être développés dans ce cadre. Par ailleurs, le Comité de pilotage du RéLiA pourra éventuellement adresser des recommandations relatives à la prise en compte des assuétudes dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale à son autorité de tutelle.

Difficultés internes envisagées et propositions de remédiation : Le projet pilote Fusion Liège est confronté aux mêmes difficultés que les autres projets qui prennent en compte les assuétudes et plus particulièrement les usagers de drogues. La stigmatisation dont sont victimes les usagers

de drogues rend leur prise en charge parfois assez aléatoire par les prestataires de soins. Il s'agira donc de confronter les éventuels manquements décelés à la rhétorique holistique pourtant plus que jamais de rigueur.

- 2) La représentation du RéLiA aux réunions du REALISM s'avère très importante pour établir une articulation positive entre ces réseaux. La collaboration entre le RéLiA et le REALISM et le contact positif que nous avons eu avec l'agent de liaison du REALISM chargée des assuétudes laisse entrevoir des possibilités de collaboration très intéressantes.

#### Axes de valorisation et impacts attendus du projet

Ce projet permettra aux structures proposant des offres d'aide et de soins en assuétudes d'être informées des avancées du REALISM. Par ailleurs, le Comité de pilotage du RéLiA pourra éventuellement adresser des recommandations relatives à la prise en compte des assuétudes dans le cadre de la nouvelle politique à son autorité de tutelle.

- 3) La représentation du RéLiA zone 4 aux réunions de l'ASBL Modus Vivendi via les super QN et super festif s'avère très importante pour établir une articulation positive entre ces réseaux.

Le contact positif entre la nouvelle coordinatrice QN de l'ASBL Modus Vivendi et la coordinatrice RéLiA zone 4 laisse entrevoir des possibilités de collaboration très intéressantes.

Notons que la représentation du RéLiA aux groupes de travail du comptoir d'échange de seringue et au réseau « Territoire zéro sans abris » est également très positif. Ce qui permet de permettre une meilleure articulation entre les services et les réseaux.

Axes de valorisation et impacts attendus du projet : Ce projet permettra à des lieux de fête de proposer un lieu « sécurisant » et/ou attentif à la réduction des risques.

Le projet du comptoir d'échange de seringue vise à valoriser les usagers de drogues qui ne sont pas ou plus en traitement dans leurs capacités à prendre en compte les risques liés à leurs consommations. Un impact est attendu sur l'évolution de la propagation des virus (Sida et hépatites) dans le milieu des usagers de drogues.

L'accueil réservé aux usagers (lieu sécurisant, nourriture, boissons, espace d'hygiène, dispensaire, disponibilité du personnel) doit avoir un impact positif sur les conditions de vie des très précaires des usagers de drogues et contribuer à les améliorer. Il doit également favoriser l'émergence de demandes d'aide et/ou de soins.

La méthodologie développée dans le projet implique largement les usagers de drogues qui se positionnent majoritairement comme des acteurs de la réduction des risques, responsables et capables de citoyenneté. Ce constat doit être répercuté auprès du grand public qui véhicule des représentations très négatives à l'égard des usagers de drogues.

Les partenariats mis en place contribuent à renforcer l'action du service. La participation du RéLiA aux différents GT du service de prévention de la ville de Huy permet d'intégrer la réduction des risques dans les questions traitées et de modifier les perceptions des professionnels sur la réalité des usagers qui s'adressent à nous.

Axes de valorisation et impacts attendus du projet « intervision » :

Le projet dans son ensemble apporte une plus-value au niveau de l'offre du réseau local de soins.

Les collaborations établies dans le cadre du projet permettent d'augmenter la connaissance des intervenants sollicités au sujet des problèmes de santé des usagers de drogues de notre région.